

Université Abou Bekr Belkaïd -Tlemcen

Faculté des lettres, des sciences humaines et des sciences sociales

Département des langues étrangères

Section : français

Thème :

***Le discours sur le pouvoir judiciaire
dans l'œuvre d'Albert Camus.***

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de magistère en science des textes littéraires

Présenté par :

Mr. YOUSFI Chakib-Khalil

Sous la direction de :

Mr. Mohamed HADJADJ AOUL

Mémoire soutenu : le 14 mai 2008

Membres du jury :

Mr. Boumediene BENMOUSSAT	Professeur	<i>Président</i>	U.TLEMCEN
Mr. Mohamed HADJAJ AOUL	Maître de conférence	<i>Rapporteur</i>	U.TLEMCEN
Mr. Mohamed SAIDI	Professeur	<i>Examineur</i>	U.TLEMCEN
Mr. Belakhdar MEZOUAR	Maître de conférence	<i>Examineur</i>	U.TLEMCEN
Mme. Sabiha BENMANSOUR	Docteur, chargée de cours	<i>Examinatrice</i>	U.TLEMCEN

2007 - 2008

Résumé :

L'objet de notre étude tourne au tour du discours sur le pouvoir judiciaire dans l'oeuvre d'Albert Camus, en somme, le résumé de notre travail consiste en un décryptage de tout passage tiré de notre corpus susceptible faire référence à la thématique de la justice en premier lieu. ensuite, tenter de mettre au point un bref aperçu sur la vision de l'auteur vis-à-vis du thème étudié, tout en prenant en considération la dimension contextuelle .

Mot clés: pouvoir, justice, révolte, nihilisme, absurde.

Summary:

The purpose of our study revolves around speech on the judiciary in the work of "Albert Camus ".in short, the summary of our work consists of a decryption of any passage from our corpus likely make reference to the theme of justice in the first place. Then try to develop a brief overview on the vision of the author in relation to the topic, while taking into consideration the contextual dimension.

Keywords: power, justice, revolt, nihilism, absurd.

الملخص:

ان الغرض من هذه الدراسة يتمحور حول خطاب السلطة القضائية في كتابات "البر كامو". و باختصار ، فان موجز عملنا يتالف من تحليل مقتبسات من نصوص او فقرات مستخرجة من مؤلفات الكاتب مع الاشارة الى عنصر العدالة في المقام الاول ، اما في المقام الثاني حاولنا التعريف برؤية المؤلف في ما يتعلق بهذا الموضوع و كذا تحليلها وفقا لسياق موضوعنا .

الكلمات الاساسية: السلطة، العدالة ، التمرد، العدمية ، اللامعقول.

Remerciements

Que soient remerciés, ici, parents, collègues et amis qui ont aidé et contribué à la réalisation de ce travail. Je remercie tout particulièrement mon directeur de recherche Mr Hadjadj Aoul Mohamed pour son aide et confiance. Je remercie aussi Mme Agnès Spiquel pour son soutien moral et scientifique tout au cours de la réalisation de ce mémoire.

" Une fois l'avocat évincé, il fallait envoyer la requête immédiatement et là-dessus insister ferme et chaque jour s'il le pouvait, pour qu'on le prît en considération. Il ne suffirait évidemment pas pour cela de rester comme les autres assis dans le couloir et de poser son chapeau sous le banc, il faudrait harceler chaque jour les employés, les faire assiéger par les femmes ou par quelque tiers que ce fût, et les contraindre à s'asseoir à leur table et à étudier la requête au lieu de regarder dans le couloir à travers le grillage de bois. Nulle relâche dans ses efforts, il faudrait tout organiser et surveiller parfaitement ; il faudrait que la justice se heurtât une bonne fois à un accusé qui sût se défendre."

(Kafka. F : *le Procès*, éd Gallimard. p : 164)

Introduction

Le discours sur le pouvoir judiciaire dans l'œuvre d'Albert Camus, tel est l'intitulé de notre travail inscrit dans le cadre d'un mémoire de Magistère et, à travers lequel nous allons essayer de répondre à bon nombre de questionnements concernant non seulement l'œuvre littéraire mais journalistique aussi.

Cette multitude de questionnements sera réorganisée voir reformulée sous cette problématique, à laquelle nous projetons que ce travail lui constitue une réponse :

Quelle a été l'influence du contexte socio-historique sur les écrits d'Albert Camus ? Existe-t-il un discours sur le pouvoir judiciaire dans l'œuvre de Camus ? Si oui quelle a été la démarche de l'auteur pour mettre en évidence ce type de discours ? Et surtout, quelle a été la « nécessité » d'une écriture ayant pour objet un tel concept ? C'est ainsi que se présente notre problématique.

Après lecture approfondie de l'ensemble des œuvres constituant notre corpus, plusieurs critères ainsi qu'un bon nombre de spécificités signent la particularité de cette réalisation littéraire. Une particularité qui met l'œuvre en perpétuel va et vient entre « le contexte historique » dont elle y est ancrée et le travail de « l'artiste » qui cherche à séduire le lecteur avec ses outils stylistiques (lyrisme).

En ce qui concerne le choix du corpus, nous avons essayé d'étaler ce travail sur l'ensemble de la réalisation de Camus que ce soit littéraire (récits et théâtres), journalistique ou écrits politiques (résumé en somme dans *Carnets et Essais*).

Si le choix du corpus s'est étendu sur quelques œuvres entre autres, cela n'empêche que l'intervention des autres œuvres qui n'y figure pas serait plus utile pour le processus d'argumentation.

En ce qui concerne notre approche, nous allons nous baser sur un certain nombre de récits, de théâtres, et d'écrits politiques (*les Actuelles*) et en tirer tous les passages susceptibles de faire référence à la thématique de la « justice » en premier lieu. En un second, nous évoquerons quelques articles relatifs aux prises de positions de l'auteur afin de comparer le même type de discours à travers le « fictif » en évoquant l'œuvre et le « réel » en évoquant l'intellectuel (l'auteur).

D'autre part, nous tenterons de déceler ce discours à travers l'implicite et la symbolique, et ce, en lui attribuant une analyse discursive d'une part, et la référence contextuelle d'autre part.

Ce travail sera donc réparti sur quatre chapitres :

➤ Dans le premier chapitre, que nous avons intitulé « Contexte Socio-historique » nous tenterons de faire un bref aperçu sur le contexte de parution des œuvres de Camus en évoquant les principaux événements qui ont marqué cette période de l'Histoire du XXe Siècle

➤ Dans le deuxième chapitre, intitulé « la thématique de la justice dans l'œuvre de Camus », il sera- d'abord élaboré par quelques définitions d'ordre théorique, en ce basant des propos de Nietzsche, Schopenhauer, Platon, Pascal et d'autres. Ensuite procéder au décryptage des passages relatifs à notre thématique dans les récits et les théâtres.

➤ Dans le troisième chapitre, intitulé « Camus et la justice », nous aurons à définir la pensée de Camus à l'égard de la justice en tant que notion et concept en se basant sur ses écrits journalistiques ainsi que ses prises de position publique et médiatique vis-à-vis des conflits qui ont marqué le siècles.

➤ Enfin, dans le quatrième chapitre : « L'œuvre entre fiction et revendication » nous essayerons de mettre en valeur « l'ouverture » de l'œuvre en tant qu'élément incontournable dans l'interminable « révolte » contre les injustices sociales, et évoquer toutes les interférences qui lui en été fatale ou presque suite à des instrumentalisations discursives.

En ce qui concerne notre bibliographie, nous prenons la peine de noter que l'inaccessibilité à certaines œuvres a été à l'origine de la suppression de certains points dans ce travail.

Au seuil de ce mémoire, il nous faut aussi nous expliquer sur notre motivation pour le choix de l'auteur qui figure parmi d'autres, et nous aurons pour réponse que notre choix, évidemment, est alimenté par une certaine motivation : Cette motivation est d'abord d'ordre subjectif. Vu que nous avons déjà fait une tentative d'approche à ce thème en fin de cycle pour l'obtention d'une licence. Et aussi parce qu'elle émane d'un choix personnel pour l'auteur concerné. Un engagé du premier rang qui ne se lassa de se mettre en cause des peuples les plus opprimés.

En ce qui concerne notre corpus nous avons suggéré que parmi une bibliographie qualifiée d'océanique, il nous serait presque insignifiant de nous limiter à une ou deux œuvres pour réaliser notre étude.

Il faut cependant préciser que notre travail va s'étaler, en quelque sorte, sur l'ensemble de l'œuvre, ou de sa majeure partie. Des œuvres que nous avons choisies en fonctions de critères bien spécifiques. Cette spécificité touche d'abord en premier lieu le type de cycle auquel appartient l'œuvre. Ce qu'il faut entendre par cycle chez Camus peut se rapporter au type d'écriture.

L'ensemble de la réalisation littéraire de Camus pourrait être réorganisé sous deux catégories ou deux cycles :

1- d'abord, les écrits tournant autour de la morale de l'absurde, résumés dans leur ensemble dans *le Mythe de Sisyphe* (1942).

2- Le deuxième cycle avait pour objet la thématique de la révolte résumé en somme dans *l'Homme Révolté*.

En ce qui concerne notre thème, et pour répondre au besoin de notre approche ainsi que celui de notre bibliographie, nous avons fait appel aux écrits littéraires, politiques et journalistiques de l'écrivain dont il est question.

Comme nous l'avons déjà cité, notre travail consiste en un décryptage d'un discours sur le « pouvoir » judiciaire. Un discours qui va être présenté sous plusieurs formes : récits, théâtres, et essais ainsi qu'articles journalistiques.

Nous aurons donc, à traiter :

- Pour les récits :

l'Etranger (1942), *la Peste* (1947), *la Chute* (1956)

- Pour le théâtre :

les Justes (1950), *Caligula* (1944), *l'Etat de Siège* (1948).

- Pour les écrits politiques :

les actuelles I, II, III, le Discours de Suède (1958).

Voici, donc, le corpus qui servira de base à notre étude. Nous évoquerons d'autres articles, récits ou essais par nécessité.

Au delà de l'intérêt théorique et méthodologique de ce travail qui se présente comme une « localisation » d'abord et « analyse » par la suite du discours sur le pouvoir judiciaire, ce sont les empreintes d'une quête et d'un itinéraire qui séquestre le lecteur de l'œuvre de Camus dans son intégralité. Empreinte d'une histoire mouvementée, marquée de conflits et de terreur.

L'œuvre et dans sa globalité témoigne de cet ancrage de l'auteur étudié dans un contexte spatio-temporel bien particulier. L'intérêt que porte sa réalisation littéraire et intellectuelle a fait de lui l'un des plus grand intellectuels de l'ère contemporaine.

Prendre en charge la dimension « judiciaire » implique l'exploration des voies possibles d'une autre lecture. Une lecture suscitant l'implication d'une œuvre dans la mesure du possible dans le fin fond des malheurs causés par l'Histoire.

La réflexion sur la globalité de l'œuvre nous permet d'en tirer une remarque sur les thèmes omniprésents dans cette gigantesque réalisation. De la révolte à l'engagement, de l'absurde au nihilisme, de la mort à la quête du bonheur, ces procédés thématiques nous donnent l'impression d'une continuité constante de l'œuvre où le tout semble être en orbite autour de la notion de « liberté ». Cette liberté souvent bafouée tant à dériver en utopie. L'œuvre de Camus, quant à elle, tente de prendre en charge cette thématique afin d'empêcher cette dérive.

Et c'est là où se présente le thème de justice, avec toutes ses valeurs significatives, qui fut traité dans ces œuvres et que nous avons pris le choix d'insérer sous notre corpus.

Commencée dans *l'Etranger* et *la Peste*, puis *la Chute*, nettement perceptible dans le théâtre et développée dans l'essai *l'Homme révolté* (1951), Camus y explique que la justice et la révolte contre les injustices sociales ou idéologiques naissent spontanément dès que quelque chose d'humain est niée, opprimée, elle s'élève par exemple contre la tyrannie et la servitude.

Parce que la justice n'est pas un principe abstrait, mais l'action nécessairement limitée d'un individu, elle représente pour Camus, la seule « valeur médiatrice » permettant de dépasser le nihilisme.

C'est ainsi que se présente notre corpus et les motivations qui ont été à l'origine de notre choix éprouvé pour tel ou tel œuvre.

Chapitre I

Le contexte Socio-historique

Dans ce premier chapitre de notre travail nous allons tenter de mettre en relief le contexte sociohistorique de la parution des œuvres d'Albert Camus. A la manière de Roger Grenier dans son ouvrage intitulé *Albert Camus, Soleil et Ombre* nous allons tenter de relier chaque récit, théâtre, essais à un événement particulier. Ceci n'exclut en aucun cas notre conviction qu'une œuvre littéraire reste éternellement liée à son caractère purement fictif.

Meursault, est tout simplement un personnage entre autres de Camus, qui dit personnage dit fiction. Ceci vient éloigner l'hypothèse de certaines lectures « maladroites » qui tentèrent de relier ce dernier (Meursault) à l'auteur de *l'Etranger*.

Or, l'histoire de la littérature nous a enseigné qu'à partir du siècle des lumières, c'est-à-dire le XVIIIe, une mouvance intellectuelle a germé et s'est vue épanouir jusqu'au XXe siècle. Cette mouvance touche d'abord et en particulier les milieux littéraires, est résumée en somme sous la notion de « l'engagement ».

« les mots qui nous font agir, ceux qui ont une mission sont le plus souvent ceux qu'on définit pas, qu'on serait d'ailleurs dans l'impossibilité de définir, mais qui parlent à l'oreille et qui remuent les foules grâce à leur faculté magique de signifier beaucoup et de rien dévoiler. Que des braves sont mort pour défendre des mots qu'ils ne comprenaient pas »¹

A partir de cette situation, l'intellectuel s'est ancré dans les fins fonds de sa société et de son Histoire. Tenter de joindre l'utile à l'agréable, ou

¹ EVRARD Frank : Albert Camus, éd Ellipses, 1995. p 25.

selon la conception de Camus de l'intellectuel contemporain, joindre la douleur au lyrique.

L'acte de lecture comme celui l'écriture suscite impérativement l'intervention des références des deux éléments qui constituent cet acte : le lecteur et l'auteur. L'acte d'écriture fait appel à des références propres à l'auteur. Des références tirées d'une expérience personnelle. L'acte de lecture fait appel à son tour aux références du lecteur. Ce processus nous permet de considérer l'acte en lui-même comme une combinaison entre les deux références.

La lecture serait, alors, une actualisation du texte, ou selon la vision barthienne (relative à Roland Barthes), l'acte de lecture serait alors une réécriture du texte. Ce que nous allons essayer de traiter dans cette partie sont les références de l'auteur. Des références établies en fonction d'un contexte sociohistorique bien particulier, marqué de guerres et de conflits et en vers lesquels, l'auteur ne fut en aucun cas insensible.

Pour commencer, nous allons procéder à ce chapitre par une sorte d'énumération des événements qui défilèrent au cours du XXe siècle et qui furent d'une manière directe ou non une source élémentaire dans la conception de l'œuvre ou des traités établie par Camus.

Par la suite nous allons tenter de faire un aperçu global sur les réactions de l'auteur en se basant sur son œuvre, ses articles journalistiques ainsi que ses réactions d'intellectuel émises sous forme de discours, de traités ou de simples réflexions.

I / A – Les événements historiques :

Dans ce premier du premier chapitre, nous allons procéder à relater les principaux événements historiques qui ont marqué la première moitié du XXe Siècle.

Le rôle d'intellectuel et humaniste qu'a exercé Camus l'a induit à manifester son idéologie à travers de multiples réactions. Tantôt journaliste, tantôt dramaturge, Camus fut donc, un témoin du vécu de toute une génération. Ce que nous confirme ce passage d'un commentaire de Jean Grenier :

« Les milliers de pages qui ont été, sont et seront écrites sur Albert Camus prouvent la profondeur de l'action qu'il a exercée, elle constitue le témoignage d'une génération et fait pressentir l'accord des générations suivantes »²

Or, être témoin n'implique pas forcément être historien. Camus a toujours refusé ce titre voire l'Histoire en elle-même. Nous pourrions trouver dans une de ses déclarations ceci :

« Il y a l'histoire et il y a autre choses, le simple bonheur, la passion des êtres, la beauté naturelle »³

² CAMUS Albert : Théâtre, récits, Nouvelles, Paris éd Gallimard Col Bibliothèque la Pléiade 1962. Préface présentée par Jean Grenier.

³ Ibid.,

Si nous nous référons au contexte historique dans lequel Camus vécut, c'est-à-dire la première moitié du XXe siècle, il serait presque facile de s'en apercevoir qu'il s'agissait d'une ère de conflits et de guerres : la révolutions bolchevique, les deux grandes guerres, la guerre civile d'Espagne, la révolution algérienne. Ce climat conflictuel qui enlaça l'individu de l'époque dans une sphère de pression socio-idéologique finit par provoquer une vague de révoltes et de protestations sous de multiples formes. Et c'est ce que nous allons voir dans un bref aperçu sur les faits les plus marquant de l'époque.

Comme point de départ, nous allons « suggérer » que Camus fut marqué par l'ensemble de ces événements – souvent politiques – auxquels il fut contemporain. Si nous allons tenter de prendre la dimension historique de l'œuvre afin de pouvoir explorer les limites d'une autre lecture possible, nous retrouverons Camus l'intellectuel « révolutionnaire », auteur à l'œuvre engagé. Un révolté contre les régimes totalitaires en prenant position aux cotés des conjurés.

*« Il interviendra de même par tout où il est à sauver
des vies injustement menacées quels que soient les
opinion quels que soient le drapeau dont se couvre
le tribunal »⁴*

I / A - 1 – La révolution russe :

Il s'agit d'un ensemble de manifestations qui ébranlèrent la Russie, en 1905. Vers la fin de 1904, le pays fut marqué par des agitations lancées par le ZEMTVOS, une sorte d'assemblée locale qui s'occupait de l'administration

⁴ BOUGUERRA Tayeb : *le dit et le non-dit à propos de l'Algérie et de l'Algérien chez Albert Camus*. Ed O.P.U Alger 1989. p : 05.

territoriale. Ces événements marquèrent aussi les milieux ouvriers qui réclamèrent à leur tour une constitution.

En janvier 1905, sous ordre impérial, les soldats russes tirent sur les manifestants. Les grèves se multiplient et des mutineries éclatent. Cette crise fut aggravée par la défaite des armées russes devant les Japonais. En Octobre 1905, Nicolas II adopte le manifeste qui garantit les principales libertés et promet la réunion d'une « Douma » d'Etat élue au suffrage universel.

En Janvier 1906, un conseil de députés ouvriers tente une insurrection, mais cette dernière fut écrasée par l'empire. Malgré le soulèvement populaire contre le régime du Tsar et les symboles de l'état, l'assassinat du Duc Serge par l'Organisation révolutionnaire du Parti Socialiste, la révolution de 1905 reste un échec pour les esprits libres.

Une fois l'ordre rétabli, Nicola II décrète, en Mai 1906, les lois fondamentales brisant ainsi les prétentions des libéraux qui optaient pour une Douma à l'image d'une assemblée libérale et constituante.

I / A - 2 – La guerre civile d'Espagne :

Il s'agit d'un conflit qui opposa de 1936 à 1939 le gouvernement républicain du Front Populaire espagnol à une insurrection militaire et nationaliste sous le commandement du Colonel Franco. Ce conflit coûta la vie à plus de 800.000 nationalistes et un nombre équivalent de républicains.

Les nationalistes aidés et subventionnés par l'Allemagne hitlérienne ainsi que l'Italie fasciste remportèrent la guerre finalement sur les républicains aidés à leur tour par les brigades internationales composées de plus de 35 000 volontaires venus de cinquante nations.

Cette guerre fut la source unificatrice des intellectuels d'Europe aux cotés des républicains tel que : Malraux. Camus, quant à lui, y consacra deux pièces théâtrales, *Révolte aux Asturies* et *l'Etat de siège*.

I / A - 3 – La seconde guerre mondiale :

Il s'agit, sans doute, du plus grand conflit qu'a connue l'Histoire de l'humanité. Un conflit qui opposa, de 1939 à 1945, les alliés aux puissances totalitaires de l'Axe, constituées principalement par l'Allemagne, l'Italie et le Japon. Cette guerre fut marquée par les plus grands crimes contre l'humanité et les atteintes à la dignité humaine. Plus de 52 millions de morts dont les victimes des génocides Nazi, environ 7 Millions de personnes perdirent la vie en déportation dans des camps de concentration. L'Histoire témoigne, à propos des génocides, que les populations sémites (juives) furent les plus touchées par ce genre de massacre introduit sous un programme que Hitler appela *l'épuration ethnique*.

Si dramatique que soit cette époque, que nous avons vu émerger un bon nombre d'intellectuels qui, par le libre exercice de leur raison, ont lutté contre un nazisme, ainsi qu'un fascisme qui ravagèrent l'humanité. Ces derniers (écrivains, journalistes, artistes) ont vu dans le cas un facteur nouveau contre lequel nul ne peut rester indifférent.

I / A - 4 – La révolution hongroise :

Il s'agit d'une insurrection populaire hongroise contre l'autorité communiste et soviétique en Hongrie du 23 octobre au 4 novembre 1956, écrasée par l'armée soviétique.

Les origines de la révolution de 1956 remontent à la mort de Staline, en mars 1953, lorsque les nouveaux dirigeants du Kremlin, dans le cadre du

processus de « déstalinisation », remettent en cause la politique d'industrialisation à outrance de Mátyás Rákosi, secrétaire général du Parti communiste et dirigeant de la République populaire de Hongrie.

Après ce désaveu, Imre Nagy, leader d'une ligne politique modérée, nommée « Nouvelle Orientation », est placé par le Kremlin à la présidence du Conseil (juin 1953). Cet ancien membre du Politburo, écarté en 1948-1949 à cause de son sens critique, dénonce la collectivisation à outrance de l'agriculture et reconnaît les erreurs politiques et économiques du régime. Mais, le 4 juillet, le programme de son cabinet va plus loin avec, notamment, le droit de dissolution des kolkhozes et la libération des détenus politiques. Nagy y gagne une grande popularité teintée de patriotisme antisoviétique qui provoque l'ire de l'URSS.

Or Malenkov, son principal soutien en URSS, est limogé. Le gouvernement Nagy n'y survit pas : en avril 1955, il est destitué et les partisans de la ligne dure, Rákosi en tête, reviennent au pouvoir. Lorsque Khrouchtchev dénonce les crimes de Staline lors du XXe Congrès du PCUS, les partisans de Nagy, l'« homme providentiel », se sentent encouragés dans leur opposition ouverte et provocatrice.

De nombreux « révisionnistes » ayant eu à souffrir de procédures d'écartement sous Staline, des intellectuels, des artistes, de jeunes communistes réunis dans le Cercle Petöfi se regroupent autour de Nagy. Rákosi condamne cette fronde. Mais elle gagne en force, dépassant les cercles de l'intelligentsia et se nourrissant de l'espoir réformateur suscité par les grèves ouvrières de Poznan (Pologne).

Gerö demande et obtient l'intervention soviétique. Mais le 27 octobre, l'Armée rouge quitte Budapest et Moscou accepte le retour de Nagy,

qui vient de demander l'apaisement à la radio. Rákosi ayant été limogé par Mikoyan en juillet 1956, Ernő Gerő, autre partisan de la ligne dure, lui succède.

L'agitation grandit, l'opinion publique exige des réformes (à l'image de la récente réintégration des dissidents dans le POUP en Pologne) et le retrait de l'Armée rouge de Hongrie. Des manifestations massives sont organisées à Budapest.

Le 23 octobre, Gerő donne l'ordre d'ouvrir le feu sur une manifestation de 300 000 étudiants, ouvriers et intellectuels. La Hongrie bascule aussitôt dans une insurrection généralisée. De violents combats se déroulent dans la capitale, rappelant les heures chaudes des révolutions à barricades du XIX^{ème} siècle. Et c'est ce qui déclencha une foule d'intellectuels d'Europe et une vague de protestation postulant le droit à la liberté et la démocratie dénonçant par la sorte l'ingérence de l'URSS.

I / A – 5 - Albert Camus et la révolution algérienne :

Une citation de Christiane Chaulet-Achour nous prouve à quel point ce pays de « soleil » de Djamila et *Tipaza* a influencé la vie et l'œuvre de l'écrivain.

« La vie et l'œuvre d'Albert Camus sont étroitement liées à l'Algérie. De manière évidente puisqu'elle est le cadre de ses expériences, de ses activités et de ses œuvres premières ; de manière plus biaisée après son départ du pays : oubliée apparemment puisque d'autres espaces la supplantent alors, elle reste néanmoins présente, en plein ou en creux, dans les textes de l'écrivain »

et du journaliste, jusqu'à ce 4 Janvier 1960 qui interrompt brutalement une vie mais aussi une œuvre, déjà devenue classique, et pourtant encore en devenir. Le manuscrit que l'écrivain laisse inachevé était « retour à l'Algérie », sans voile ni détour, Le Premier Homme. »⁵

Dès le début du XXe siècle, la situation socio politique en Algérie prit un autre souffle. Avec l'apparition des intellectuels arabes qui militaient pour la cause algérienne, notamment avec MESSALI HADJ, la lutte indépendantiste prend de l'ampleur. Il est possible que cette misère qui plongeait le pays dans un bain de désarroi, au début des années 30, fût la cause motrice de cette vague de soulèvements.

Des massacres (8 mai 1945), des arrestations, ainsi que l'usage de la torture, un bref parcours d'une Histoire bien récente, mais aussi confuse qu'une antiquité. Ce soulèvement populaire a créé une vraie scène de théâtre, sur laquelle défilèrent les plus grands débats du siècle. Du colonialisme à l'indépendance, de la torture au génocide, les droits de l'homme semblaient être oubliés.

François Mauriac, fut l'un de ces intellectuels qui tranchèrent pour la cause algérienne dès le début. Jean Sénac à son tour, proclama sa position en faveur des résistants du FLN et mit sa poésie au service des indépendantistes. Ce ne fut malheureusement pas le parti pris par l'ensemble des intellectuels français.

La position d'Albert Camus sur le devenir de l'Algérie-française fut attendue à double titre. D'abord en tant qu'intellectuel de renommé et ensuite en tant que français d'Algérie.

5 CHAULET-ACHOUR Christiane : Albert Camus et l'Algérie, Alger éd Barzakh Mai 2004. p. 09

Pour Albert Camus, la réclamation arabe est équivoque. Autant sont légitimes la dénonciation du colonialisme, de l'attitude méprisante des Français, d'une répartition agricole injuste et d'une amélioration toujours proposée mais jamais réalisée, autant est illégitime le concept de nation algérienne.

Dans ses déclarations il a souvent fait le constat que : « *l'Algérie est issue d'immigrations successives (Juifs, Turcs, Grecs, Italiens, Berbères, Arabes puis Français).* »⁶

Camus propose une politique émise par la France visant à intégrer d'avantage les « Français musulmans » dans la structure de la République :

➤ Par la création d'un parlement à deux sections

:

- La première, de 500 membres, composée de 485 élus métropolitains et de 15 élus d'outre-mer gérant seule ce qui n'intéresse que la métropole (*le droit civil par exemple*).

- La seconde, de 100 membres composée d'élus musulmans de statut coranique, gérant seule les questions intéressant les Musulmans, le parlement dans

⁶ EVRARD Franck : *Albert Camus*, éd Ellipses 1995. p.86

sa totalité gérant les questions communes
(fiscalité, budget, défense...)

➤ Par l'extension de ce parlement aux autres pays du Maghreb et de l'Afrique Noire, en créant une structure fédérale française (un Sénat fédéral, des Assemblées régionales) compatible avec les institutions européennes à venir.

Et selon lui cette voie aura comme obligation de surmonter deux obstacles majeurs, d'abord le cessez-le-feu préalable, difficile à obtenir d'une résistance intransigeante, et la volonté nécessaire à la métropole pour réformer la constitution.

Ces suggestions proposées par Camus ne seront jamais retenues. Auprès d'une résistance alimentée par la répression d'un peuple, et un certain De Gaulle qui arrive au pouvoir et change sa constitution en éliminant de plus en plus le peuple algérien, toutes les chimères de créer une fédération Algéro-française se sont effondrées.

Mais dans un climat où la pression sociopolitique et l'instabilité sécuritaire qui atteignent leur summum, il sera peu écouté et souvent très mal compris. Camus arrêta de s'exprimer publiquement concernant la situation en Algérie à partir de 1958.

Il est mort à « *une mer de cette terre* », en 1960, c'est-à-dire deux ans avant l'indépendance. Aujourd'hui encore la situation de Camus vis-à-vis de l'Algérie continue de faire l'actualité. Certains parlent de « mutisme » concernant sa position d'autres évoquent ses grands reportages, déclarations et enquêtes. En ce qui nous concerne, nous allons évoquer son œuvre.

Dans la préface de *l'Envers et l'endroit*, il cite :

*« Pour moi, je sais que ma source est dans l'Envers et l'Endroit, dans ce monde de pauvreté et de lumière où j'ai longtemps vécu et dont le souvenir me préserve encore des deux danger contraires qui menacent tout artiste, le ressentiment et la satisfaction »*⁷

I / B – Ré/actions d'Albert Camus :

Comme nous l'avons déjà précisé précédemment, à tous ces événements historiques que nous venons d'évoquer, Camus avait réagi. Cette réaction fut manifestée sous forme d'essais, pièces théâtrales, de récits, ou d'articles journalistiques.

En 1949, Camus publia *les Justes*, pièce interprétée par Maria Cassarès et Serge Reggiani. L'auteur aborde l'histoire d'un groupe de révolutionnaires russes des années 1905, qui tentaient d'éliminer le grand Duc Serge, oncle du Tsar.

Cette déclaration qu'avait faite Camus à la préface des *Justes* ne vient qu'appuyer notre argumentation, nous informant qu'il ne fut point indifférent à ce qui s'est passé réellement en Russie :

⁷ Camus Albert : *l'Envers et l'endroit*, Paris, éd Gallimard, Col Folio 1958. Préface, P : 13

« Tous les personnages ont réellement existé et se sont conduits comme je le dis (...) je ne l'ai pas fait par paresse d'imagination, mais par respect et admiration pour des hommes et des femmes qui dans la plus impitoyable des tâches, n'ont pas pu guérir le cœur. On a fait des progrès depuis, il est vrai, et la haine qui pesait sur ces âmes exceptionnelles comme une intolérable souffrance est devenue un système confortable »⁸

Camus se révèle en écrivant *Révolte aux Asturies*, rendant hommage aux morts d'Oviedo lors du massacre qu'avait connue cette région d'Espagne, au moment où la milice de Franco tentait de opprimer une manifestation populaire.

L'Etat de siège, pièce théâtrale écrite et présentée en 1948, fut une création exceptionnelle, née de la collaboration entre Camus et Jean-Louis Barrault. Et eut la même visée de *Révolte aux Asturies*, c'est-à-dire ce qui se déroulait en Espagne pendant la guerre civile. *L'état de Siège* fut plus qu'une pièce pour Camus, car elle fut l'origine d'un espace où il a pu exprimer toutes les idées qui constituaient sa vraie personnalité.

« Je n'ai vaincu ces tabous que dans *L'état de Siège*, ce qui expliquait la tendresse que je voue à cette œuvre généralement dédaignée »⁹

8 CAMUS Albert : *les Justes*, Paris, éd Gallimard 1950, Col Folio, La préface

9 CAMUS Albert : *Carnets* (janvier 1942-mars 1951). Paris, Gallimard, 1964. p : 294

En 1947, Camus publia *la Peste* : la relation allégorique de la résistance qui faisait l'événement est pertinemment décelée par une citation de Daniel De Föe.

« Il est aussi raisonnable de présenter une espèce d'emprisonnement par une autre, que de présenter n'importe quelle chose qui existe réellement par quelque chose qui n'existe pas »¹⁰

Le climat que nous offre *la Peste* nous met en interaction avec celui de la seconde guerre mondiale. Nous y retrouvons les groupes de résistance avec les formations sanitaires, l'emprisonnement et la déportation avec les camps de quarantaine ainsi que les collaborateurs avec le personnage de Cottard.

En 1938, Camus publia dans *Alger – Républicain* un élogieux article sur *la Nausée* de Jean-Paul Sartre qui révélait néanmoins leurs divergences futures.

« *La Nausée, comme le premier appel d'un esprit singulier et rigoureux dont nous attendons avec impatience les œuvres et les leçons à venir* »¹¹

En Août 1944, Camus avait formulé la notion de **Journaliste-Critique**, et préconise une déontologie stricte. Les éditoriaux en firent un des

10 Citation de Daniel de Foë mise en exergue dans *la Peste*

11 HENRI-SIMON Pierre : *Camus*, Paris éd Hachette 1964. p : 73

guides moralistes de la France libérée. Un vif débat avec Mauriac l'amena à abandonner l'idée d'une rupture révolutionnaire qu'il jugeait contradictoire avec la démocratie restaurée.

En 1946, il tira les conséquences de cette révision politique dans une série d'articles intitulée : *Ni victimes ni bourreaux*. Il rejetait définitivement toute philosophie progressiste à l'Histoire.

Pascal Pia lui propose de collaborer à Alger-Républicain qu'il tiendra successivement toutes les rubriques. Mais c'est seulement comme Reporter qu'il va trouver l'occasion d'exprimer son « engagement » dans la bataille qu'il mènera pour la « liberté ».

Dans l'affaire Odent, il prend la défense d'un jeune commis de ferme, injustement accusé.

Dans l'affaire El Okbi, il démontre l'innocence d'un musulman accusé d'assassinat.

- Il dénonce les conditions effroyables dans lesquels s'effectuait le transport des prisonniers.

- Le 11 janvier 59 il introduisit un recours en grâce auprès du Général de Gaulle et d'André Malraux en faveur de huit condamnés à mort.

- Le 21 août 1959 il demande la grâce pour Bouyaed Rachid, Berkouk Areski, Sahnoum Ahmed.

Il enquête, enfin, sur la grande misère en Kabylie.

« la fameuse enquête en Kabylie que Camus réalisa en 1939 pour le nouveau journal « Alger Républicain », décidé à ébranler l'ordre colonial, est un réquisitoire sobre, sans cesse étayé par des chiffres, dépourvu de toute confession à la littérature. Camus analyse avec lucidité les causes de la misère des paysans Kabyles et propose les réformes politiques, économiques et sociales successibles de la faire cesser. Repoussant le palliatif de la charité, il revendique la justice et n'hésite pas à citer en exemple l'expérience parfaitement réussie d'un village Kabyle qui avait obtenu l'autorisation de s'administrer lui-même »¹²

Sa carrière journalistique l'amena ensuite en métropole. A Paris, il participe activement au groupe de résistance « Combat » dont il devient rédacteur en chef après 1945. L'éditorialiste Albert Camus entreprend beaucoup de luttes en 1944/45, notamment la question de l'épuration et la position difficile à adopter vis-à-vis du parti communiste.

Il est édifiant de remarquer que parmi tous les journaux publiés aux premières lueurs du jour, un certain le 8 Mai 1945, « combat » fut la seule et unique publication à avoir consacré son éditorial aux horreurs d'Hiroshima. Son souci de la nuance est évident et son esprit critique s'exerce toujours quelles que soient les circonstances. Ce style simple et modéré, qui est le sien, il va l'abandonner pour une fois « au seuil de l'ère de la Peur », le 8 août 1945.

¹² HENRI-SIMON Pierre : *Camus*, Op.Cit p 52.

Il faut reproduire les passages de ce texte important où le style de Camus atteint cette intensité et à ce dépouillement qui font sa force :

*«Le monde est ce qu'il est, c'est-à-dire peu de chose. C'est ce que chacun sait depuis hier grâce au formidable concert que la radio, les journaux et les agences d'information viennent de déclencher au sujet de la bombe atomique. Nous résumerons en une phrase : la civilisation mécanique vient de parvenir à son dernier degré de sauvagerie. « La position est nette et franche ». Ce n'est plus une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison ».*¹³

Albert Camus donnera une dernière contribution au journalisme en 1955/56, époque où il devait renouer avec « l'Express », c'était la grande époque de ce journal.

Arrivés à ce point, et en se basant sur les faits historiques cités dans ce chapitre, nous tenterons, à présent, d'instaurer une cohérence entre les idées avancées lors de cette approche. Ce que nous pourrions remarquer dans l'ensemble des faits historiques, est que là où il y a conflit, son origine réside, d'une manière ou d'une autre, autour du concept « pouvoir » : **résister** pour s'emparer du pouvoir, **en jouir** pour imposer son idéologie, **se révolter** contre tel ou tel régime, despotique qu'il soit ou non, afin de s'emparer du « pouvoir ».

13 CAMUS Albert : *Carnets II*. Op. Cit. p 291.

Cette relativité conceptuelle autour de la notion du « pouvoir » crée toute la différence qui régnait et règne toujours entre les hommes voire les nations. C'est à partir de la lecture de l'œuvre de Camus, qu'on s'apercevra d'une sorte de réactualisation des principaux événements qui marquèrent l'époque, et cela en offrant au lecteur un climat de conflit et de pression.

Ceci traduit, peut être, la sensibilité qu'éprouva Camus, à l'instar de ses contemporains, à l'égard de l'ensemble de ces événements qui marquèrent plus d'un demi siècle d'instabilité sociopolitique. Comme nous l'avons précisé à l'introduction générale, il serait presque absurde d'évoquer le « pouvoir » comme concept sans parler du principal élément qui le constitue. Son *très d'union* avec le sujet gouverné, il s'agit de la justice, représentation réelle du régime politique adoptée par tel ou tel « Pouvoir ».

Chapitre II

La thématique de la justice dans l'œuvre de Camus

Ce que nous allons tenter de faire dans ce chapitre se résume en un décryptage d'un discours sur le pouvoir judiciaire, et ce en se basant sur les récits et théâtres qui constituent notre corpus. Notre approche ainsi que la stratégie que nous allons tenter de mettre au point, comme précédemment cité, consiste en une sélection de passages tirés de diverses parties de l'œuvre, et à la quelle nous allons par la suite effectuer une analyse.

A noter que ce chapitre comprendra trois points :

➤ Dans le premier point nous allons tenter de donner au thème étudié qui n'est autre que la « justice » une définition tirée d'un point de vue théorique à travers des propos de philosophes et penseurs antiques et contemporains tels que Aristote, Platon, Héraclite, Rousseau, Pascal, Kant, et Nietzsche.

➤ Dans le deuxième point, nous allons essayer de traiter uniquement les récits qui constituent notre corpus à savoir *L'Etranger*, *la Peste*, *la Chute* en exerçant une sorte de décryptage de passages relatifs à la thématique de la justice.

➤ Dans le troisième point nous allons appliquer la même méthode utilisée auparavant (sur les récits) pour les pièces théâtrales constituant notre corpus à savoir : *Caligula*, *les Justes*, *l'Etat de siège*.

Tout au cours du traitement de ce chapitre nous ferons appel à quelques passages tirés de quelques œuvres de Camus qui peuvent ne pas appartenir à notre corpus afin de solidifier notre argumentation. Nous nous

baserons aussi sur quelques propos de critiques tel que Franck Evrard, Christiane Achour, Jacqueline Lévi-Valensi et Agnès Spiquel.

II / A – La justice du point de vue théorique :

Sur le plan théorique cette notion peut avoir comme définition ce qui suit

Justice : concept philosophique appelé à régir la vie en société en équité et principe moral prescrivant à l'individu le respect d'autrui.

Le terme « justice » possède trois significations distinctes mais corollaires : il désigne un idéal — *que ce soit pour une personne ou pour un groupe social* —, une norme positive pour une société et une institution.

La réflexion philosophique sur ce concept, qui tient compte de ces distinctions et articulations, implique trois questions majeures : La justice existe-t-elle réellement ? Pourquoi faut-il la suivre ? Et quelle est sa nature ?

En ce qui nous concerne, et en guise de démarche pour notre travail nous allons procéder par le décryptage d'un discours sur la justice, et nous aurons par la suite comme question à traiter :

Existe-t-il un discours sur le pouvoir judiciaire dans l'œuvre de Camus ? → Quelle a été la démarche de l'auteur pour mettre en évidence ce type de discours → En quoi consiste sa dimension sociohistorique voire idéologique.

■ II / A - 1 – La justice : entre la réalité et l'illusion

Comme institution ou règle positive, la justice est une Vérité :

Les tribunaux et le droit gouvernent, plus ou moins bien, un grand nombre de sociétés. Or, la philosophie s'interroge s'il existe, au delà de ces institutions et ces actions qui nous sont présentées comme étant justes, une idéologie universelle de la notion de justice qui convertit les diverses cultures et sociétés.

Pour Aristote « *la justice parfaite et créatrice d'un idéal existe bel et bien et chaque homme la connaît en lui-même, chacun en a comme une divination. Ce sens de la justice est naturel et commun et il ne reste que son accomplissement dans la vie des hommes* ». ¹⁴

Or, la vie sociale ne semble pas habitée par la justice, comme le soulignèrent les penseurs et philosophes qui défilèrent à travers les siècles. Au contraire, on n'en trouve aucune trace.

Selon Rousseau (*Fragments politiques*), « *il s'agit d'un concept dont on se sert pour agir au détriment des plus faibles et des plus pauvres. Même si l'on prétend qu'elle est universelle et inscrite dans le cœur de chaque homme, la justice reste sans effets dans la réalité : elle est, dans le meilleur des cas, cachée par son simulacre* ». ¹⁵

Pour certains courants de la théorie de la connaissance, en particulier l'idéalisme et le scepticisme, il s'agit d'une idée purement subjective, fondée sur notre intériorité, c'est-à-dire que chaque individu peut la définir à sa manière. En fait, chaque discours qui tente de la cerner manque de validité universelle car il émane du lieu d'opinion et d'illusion que représente la subjectivité.

¹⁴ Aristote : *la Rhétorique*, texte intégral p 32.

¹⁵ J. J. Rousseau, *fragment politique* in de l'éros coupable à l'éros glorieux Jean Paul Clément

Et c'est ce qui explique la difficulté d'établir une notion universelle de ce discours à partir d'un discours littéraire tel que nous envisageons de faire avec l'œuvre de Camus. Un autre type d'argument permet également d'affirmer la relativité du concept. Selon ce raisonnement, la très grande variété des prétendues justices sociales, institutionnelles et normatives prouve qu'elles sont toutes déterminées par les diverses sociétés humaines. Dès lors, il sera impossible de définir l'idée de justice en partant de ce qui se donne comme étant sa réalisation même imparfaite.

Ce qui nous ramène à cette réflexion de Pascal tiré de *les Pensées* :

« Plaisante justice qu'une rivière borne ! ».¹⁶

Cette citation est établie en guise de dénonciation de toute prétendue justice qui, en fait, est « relative » et « arbitraire ». Pour lui, la justice n'existe qu'en Dieu, aucun homme ne peut donc y avoir accès, ni même la connaître.

Nietzsche poursuit cette critique assez radicale et où il prétend que la justice est une « *illusion que les hommes entretiennent sur leurs propres pouvoirs et savoirs, ce que la masse en dit est une expression de sa volonté de vivre dans des conditions moins dures.* »¹⁷

De même, selon Platon, « *les esclaves ne font qu'exprimer leur faiblesse en la réclamant* »¹⁸

¹⁶ Pascal. B, *les Pensées*, p.83

¹⁷ F. Nietzsche, *Généalogie de la morale*, p 53

¹⁸ Platon, *Œuvres complètes*, préface.

À tous les raisonnements qui cherchent à prouver le caractère chimérique et illusoire de la justice, on peut opposer ce que Héraclite affirma au Ve siècle av. J-C. :

*« S'il n'y avait pas d'injustice, on ignorerait
jusqu'au nom de la justice. »¹⁹*

S'il s'est avéré qu'elle ne peut être définie positivement, la justice peut donc être caractérisée dans le plus fréquent des cas d'une façon négative. De même, on peut dire qu'elle est, au minimum des cas, une référence, presque, obligatoire contre tout ce qui est vécu comme étant une injustice. En somme, dans la plupart des cas elle est considérée comme une idée ou une référence régulatrice.

▪ ***II / A - 2 - Entre obligation et liberté d'action :***

Pour qu'ils puissent vivre ensemble, malgré la diversité de leurs intérêts souvent opposés, ou du moins pour conserver des rapports les uns avec les autres, les hommes doivent mettre en œuvre des règles. Ainsi élaborèrent-ils le « droit » et des institutions assurant son bon fonctionnement (police, appareil judiciaire). Être « juste » semble correspondre à une exigence sociale, autrement ce serait la barbarie.

Or, dans *la République*, Platon parvient à démontrer que personne n'est juste intentionnellement, mais seulement par « contrainte ».

L'Homme est juste uniquement parce qu'il a peur d'être puni par « le père, le chef, le juge, Dieu » :

¹⁹ Encyclopédie de la littérature française, article « justice du point de vue philosophique »

« L'homme juste n'est qu'un enfant peureux. En fait, cet homme ne fait que respecter une justice qui lui est extérieure, qu'elle soit sociale ou divine, cette justice n'a rien d'un idéal pour lequel il voudrait se battre, elle n'est qu'une contrainte imposée. »²⁰

Or, pour être juste, selon Kant, il ne faut être ni contraint, ni intéressé, et *« au-delà de cette condition nécessaire mais pas suffisante, il faut être libre, désintéressé et moral »*.²¹

Kant allait jusqu'à affirmer que :

« Si la justice disparaît, c'est chose sans valeur que le fait que des hommes vivent sur terre »²²

Ce qui parvient à nous sinuer que le concept de justice et non seulement capital pour l'existence de l'humanité, mais du point de vue morale il représente sa survie.

■ II / A - 3 - *La justice, une institution ou un idéal :*

Aristote distingua deux types de justice déterminant la structure de la société :

²⁰ Platon, *Op. Cit.* préface

²¹ Kant, *Critique de la raison pur* p 101

²² *Ibid.*, p 101

➤ *La justice commutative* : et c'est celle qui règle les rapports entre les personnes privées, notamment dans les contrats, selon l'égalité arithmétique.

➤ *La justice distributive* : directive ou corrective, qui préside aux rapports de la société avec ses membres pour la répartition des biens, des récompenses et des châtiments.

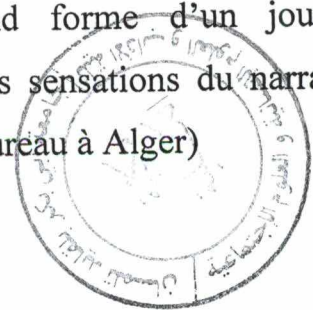
Pour réaliser cet idéal de la justice vers lequel doivent tendre les institutions et les hommes, il faut faire appel au droit, à l'économie, à la politique et à la morale « elle est un horizon qui donne du sens à nos actions ».²³

II / B - Dans Les récits :

▪ II / B – 1 - L'Etranger face à la justice :

Il s'agit du premier roman d'Albert Camus, commencé en 1939 et publié en 1942, c'est-à-dire en pleine guerre. L'œuvre, quant à elle, est présentée en deux parties :

➤ La première prend forme d'un journal, comme elle est rythmée par les sensations du narrateur (Meursault, jeune employé de bureau à Alger)



²³ Schopenhauer : *Métaphysique de la Mort, Métaphysique de l'Amour* p 141

➤ La deuxième partie, à laquelle nous nous sommes vivement intéressé, est constituée, quant à elle, par un récit rétrospectif relatant le procès de Meursault.

Le ton de cette seconde partie change avec la psychologie du personnage, la phrase devient plus ou moins longue, plus complexe, et suit la prise de conscience de Meursault. Le discours judiciaire qui domine cette partie du roman, interprète les faits vécus par le héros et se prête à une satire de l'institution judiciaire.

Durant son incarcération, Meursault fut confronté aux interrogations, aux procès, et surtout aux visites de l'aumônier. Le procès de Meursault prit une autre envergure. On lui reprochait ses fréquentations « douteuses », on lui reprochait, surtout, son indifférence totale suite au décès de sa mère. Ajouté à tout cela ses réactions ainsi que ses réponses déconcertantes, manifestées souvent par un silence obstiné.

« Etranger » aux valeurs de la morale, « *au sens de la grandeur et à la signification des valeurs* »²⁴ lui coûta la condamnation à mort.

Face à l'aumônier, Meursault refuse la consolation de la religion. Et avant d'être exécuté il accepte l'absurde, ce que Camus qualifie par « la tendre indifférence du monde ».

Camus écrit dans la préface, à l'édition universitaire américaine ;

« J'ai résumé l'Etranger, il y a longtemps, par une phrase dont je reconnais qu'elle est très

²⁴ CAMUS Albert : *Caligula*, Paris, éd Gallimard 1958 Col Folio p 25

paradoxale : Dans notre société, tout homme qui ne pleure pas à l'enterrement de sa mère risque d'être condamné à mort »²⁵

Si nous tentons d'appréhender l'œuvre vis-à-vis de notre thème, nous nous apercevrons que d'un bout à l'autre de ce récit, Meursault est présent comme un être étranger à lui-même, agi par ses passions et ses instincts, contrastés par un fond d'indifférence. Ces détails mis au point par Camus porte, une dimension idéologique. Une idéologie nettement perceptible d'une façon implicite.

L'avocat de Meursault éprouve à son égard « dégoût » et « irritation » ce qui met la défense face à une situation critique. Le juge d'instruction, quant à lui reste choqué face à l'absence de remords ou de regrets émanant de l'accusé.

Meursault écoutait l'avocat de défense avec intérêt, il se permettait même de faire des critiques sur son allocution : « *Je trouvais que sa façon de voir les choses manquait de clarté* »²⁶

Autre détail que nous pourrions retenir, et que Meursault, d'ailleurs, en fait la remarque est que l'avocat de défense empêchait toute intervention de l'accusé :

« En quelque sorte, on avait l'air de traiter cette affaire en dehors de moi »²⁷

²⁵ EVRARD Franck : *Albert Camus*, éd Ellipses 1995.p 27

²⁶ CAMUS Albert : *Caligula*, Paris, éd Gallimard 1958 Col Folio p.32

²⁷ CAMUS Albert : *Caligula*, Paris, éd Gallimard 1958 Col Folio p.32

Un troisième détail que le narrateur ne manque pas de mentionner, il s'agit de la première personne à chaque fois que l'avocat prenait la peine de parler de l'accusé, comme si Meursault s'est dépossédé de son identité. Ou comme si au fur et à mesure que le discours pénal avançait, nous assistons d'une façon progressive à la création ou à l'apparition d'un autre Meursault, et que chacun suivant son camp (partie civile ou défense) cherche à modelé à sa façon et selon son point de vue.

Un autre passage que nous avons tiré de *l'Etranger* relatant la scène du verdict et que nous allons tenter d'analyser :

*« L'après midi, les ventilateurs brassaient
toujours l'air épais de la salle, et les petits
éventails multicolores des jurés s'agitent
tous dans le même sens »²⁸*

Ce passage dévalorise la scène en quelques sortes, les « jurés » sont rapprochés d'une manière ironique avec les « ventilateurs ». L'auteur accentue ce rapprochement avec l'opposition « grand » et « petit ». L'adjectif « multicolore » fait penser à un caractère enfantin. Les éventails nous donne l'impression d'un mécanisme ou automatisme des jurés.

« *S'agitant tous dans le même sens* » implique les jurés forment un groupe homogène ayant le même point de vue vis-à-vis de l'accusé. D'une autre optique, nous pourrions dire que les jurés représentent la société de fait qu'ils ont une attitude critique envers Meursault.

²⁸ *Ibid.*, p 32

Camus nous confronte, donc, à une scène de procès établie dans le fond sous forme d'une mise à nu d'un système judiciaire « erroné ».

L'auteur ne manque pas d'insister sur l'ennui de Meursault durant son procès. Ce qui signifie que le fait qu'on parle de lui ne l'intéresse plus. Les membres du juré sont plutôt préoccupés à s'éventer. L'avocat de défense, quant à lui, cherche à accentuer sa bravoure en ornant son discours avec de belles expressions marquées par une intonation rythmée : « *s'écrier* ». Et enfin le procès semble être détourné. On ne parle plus de Meursault, l'assassin de l'Arabe, mais, Meursault, ce jeune homme qui n'a pas pleuré le jour du décès de sa mère. Des détails suffisants, ou presque, pour nous redessiner le système judiciaire vu par Camus.

Cette citation de Franck Evrard vient renforcer notre argumentation :

*« En faisant condamner à mort Meursault par la société en raison de ses fréquentations douteuses et de son indifférence visible à la disparition de sa mère, et non en raison du meurtre lui-même, Camus critique le discours de la justice, ne pouvant comprendre et atteindre les faits dans leur vérité. Celui-ci reconstruit le crime selon les normes d'une psychologie classique inadaptée »*²⁹

²⁹ EVRARD Franck : *Albert Camus*, Albert Camus éd Ellipses 1995. p27

▪ **II / B – 2 - La symbolique de la Peste :**

Publié en 1947, après sept ans de rédaction, le deuxième roman d'Albert Camus lui vaut le prix des critiques ainsi qu'un vif succès. Nous avons choisi ce titre à ce deuxième point : « *La symbolique de La peste* » en dépit du caractère symbolique que prend l'œuvre en entier.

Le roman relate l'extension d'une épidémie de peste à Oran, autour d'une série de personnages. La composition de l'oeuvre en cinq parties peut être perçu comme une tragédie classique. Après un prologue, la première partie est consacrée à la montée des tensions et se termine sur la proclamation de l'état de peste.

La deuxième voit progresser la peste et les angoisses. La troisième retrace un vaste tableau de la chaleur et de la maladie. La quatrième est une nouvelle montée de la maladie et de la terreur. Au cours de la dernière, la peste décroît et rend les personnages à leur liberté. Une fin qui révèle l'identité du narrateur, le docteur Rieux.

Dans une lettre à Roland Barthe, datée du 11 Janvier 1955, Camus souligne le sens purement politique et historique du roman. Nous citons un extrait :

« La peste dont j'ai voulu qu'elle se lise sur plusieurs portées à cependant comme contenu évident la lutte de la résistance européenne contre le nazisme. La preuve en est que cet ennemi qui

*n'est pas nommé, tout le monde l'a reconnu et dans
tous les pays d'Europe »³⁰*

- Et d'où la valeur symbolique de l'œuvre.

La soumission des habitants d'Oran à « des mesures draconiennes », la menace ainsi que la pression constante qui leur pesait nous font penser à l'occupation allemande et à Paris sous le règne de Vichy.

Les camps de quarantaine où on amassait les pestiférés, l'incinération des cadavres nous donne allusion aux camps de concentrations nazis. Les formations sanitaires et les volontaires qui se sont joint au Docteur Rieux nous font penser aux résistants de la seconde guerre. Le personnage de Cottard aussi, symbolise le silence et la lâcheté de certains français convertis en collaborateurs.

Si nous allons essayer de traiter l'œuvre vis-à-vis de notre thème, nous pourrions bien déceler que Camus nous propose une morale fondée sur « l'être » et « l'action ». Et c'est ce que nous pourrions bien tirer des langues conversations du Docteur Rieux et Tarrou :

*« Le mal ne peut être combattu que par un
mouvement qui prend naissance de ces deux
concepts : la conscience et l'action »³¹*

Autrement dit, si nous vivons dans un monde régit par la mort et l'injustice, il faut lutter contre cette situation. Lutter afin d'échapper au

³⁰ Lettre à Roland Barthes In Dictionnaire des œuvres et des thèmes de la littérature française

³¹ CAMUS Albert : *la Peste*, Paris éd Gallimard 1947, Col Livre de poche: p 164

(α) Le terme « néant » renvoie à ce que Camus qualifie par « le tendre indifférence du monde » c'est-à-dire « l'Absurde ».

néant^(α). Et dans ce cas, prendre parti pour la justice des hommes dans un contexte où il n'en reste du concept que son appellation nécessite forcément « une résistance ».

« La narrateur », (que lecteur peut découvrir à la fin du récit qu'il s'agissait du Docteur Rieux) ne pouvant plus fonder la conception de cette résistance sur la morale de Dieu, d'une part, et par crainte de tomber dans le Nihilisme (β), a opté finalement pour une morale que l'Homme doit fonder sur l'Homme même, et non sur une idéologie, une philosophie ou une foi religieuse. Et c'est une des manières d'atteindre la « sainteté » selon Tarrou.

Camus a signifié, en mettant l'accent lui-même sur la conception de la notion humaniste dont il faut partager les luttes :

« S'il y a évolution de l'Etranger à la peste, elle s'est faite dans le sens de la solidarité et de la participation »³²

Concernant les manifestations discursives établies par l'auteur à l'égard du thème, mais aussi du concept de « justice », le texte nous offre un nombre incommensurable d'exemples.

Au moment où nous nous référons à la valeur réelle de « la peste », qui est le nazisme (en se référant à la lettre adressée à Roland Barthes) avec tout ce qui peut se joindre à cette idéologie xénophobe comme monstruosité, guerres, génocides, tortures et autres.

³² Lettre à Roland Barthes (suite) Op. Cit. p 262

(β) : Cette notion fut en quelque sorte la base des réflexions Nietzsche consistant un refus ou une négation de toutes les idées et croyances acquises afin d'établir une remise en question.

Nous distinguerons que le problème est d'abord d'ordre judiciaire. Cette idéologie politico-philosophique touche en premier lieu « *la justice des hommes* ».

Dans un passage que nous avons tiré de la peste, et tenter d'analyser son contenu, le narrateur cite :

« Ce furent ces incidents qui forcèrent les autorités à assimiler l'état de peste à l'état de siège et appliquer les lois qui en découlent (...) la seule mesure qui semble impressionner tous les habitants fut l'institution du couvre-feu »³³

Dans ce passage, la valeur symbolique semble être affaiblie, au moment où l'auteur, à travers le discours du narrateur utilise des comparaisons voire des rapprochement métonymiques : état de peste / état de siège ainsi qu'une terminologie liée au champ lexical de la guerre Ex : « *couvre feu* », « *état de siège* », « *appliquer les lois qui en découlent* », « *les autorités* ».

En appliquant une lecture qui tend vers l'implicite du texte nous pourrions comprendre que le narrateur veut nous décrire les conditions dans lesquelles vivait la population : la menace et la tyrannie.

Ce passage nous reconstitue un climat où la justice semble être oubliée, où les pouvoirs tyranniques bafouent la liberté individuelle et sociale. Il s'agit d'un exemple tiré entre autres et à travers lequel, l'auteur fait pressentir au lecteur un discours établi sur le thème de « justice ».

³³ CAMUS Albert : *la Peste*, Paris éd Gallimard 1947, Col Livre de poche: p 78.

Un autre passage que nous avons pu tirer à quelques pages en amont :

« Transformé par sa robe rouge ni bonhomme ni affectueux, sa bouche grouillait de phrases immenses, qui, sans arrêt en sortait comme des serpents. Et je compris qu'il demandait la mort de cet homme au nom de la société et qu'il demandait même qu'on lui coupât le cou. Il disait seulement, il est vrai : « cette tête doit tomber ».³⁴

Ce passage tiré d'une réflexion de Tarrou sur la fonction qu'occupait son père : avocat général peut porter une autre dimension si nous gardons toujours notre thème en perspective.

A commencer par la couleur de la robe de l'avocat général qu'on peut considérée comme assez significative. L'expression : « *sa bouche.....des serpent* » lui donne un caractère diabolique, et qui pourrait être interprété de sorte que l'avocat général qui n'est autre que le défenseur de la justice porte les critères les plus démoniaques.

Des critères qui pourraient être classifiés :

- 1 – « habillé en rouge »
- 2 – « ni bonhomme, no affectueux »
- 3 – « sa bouche...des serpents »

³⁴ CAMUS Albert : *la Peste*, Paris éd Gallimard 1947, Col Livre de poche: p 99

4 – « demande la mort au nom de la société »

5 – « demandait même qu'on lui coupât la tête »

Il s'agit là, d'une simple interprétation qui peut nous éclairer sur la vision de Camus par rapport à l'objet défendu par l'avocat général et qui est la justice en tant qu'institution.

Dans un autre exemple, tiré d'une brève discussion entre Rieux, Tarrou et le Juge Othon :

« Tarrou lui demanda si les événements lui avaient apporté un surcroît de travail.

- Au contraire, les affaires que nous appelons de droit commun diminuent. Je n'ai plus à instruire que des manquements graves aux nouvelles dispositions. On n'a jamais autant respecté les anciennes lois.

- C'est, dit Tarrou, qu'en comparaison elles semblent bonnes forcément.

- Le juge quitta l'air rêveur qu'il avait prit, le regard comme suspendu au ciel. Et il examina Tarrou d'un air froid.

*- Qu'est ce que cela fait ? dit-il. Ce n'est pas la loi qui compte, c'est la condamnation. Nous n'y pouvons rien. »*³⁵

Dans cette citation le juge précise que les seules affaires qu'il a à traiter durant cette période sont les manquements signalés aux nouvelles dispositions. Il a fait remarquer que les affaires de routine « droit commun »

³⁵ CAMUS Albert : *la Peste*, Paris éd Gallimard 1947, Col Livre de poche: p 124

diminuent. D'ailleurs, il précise : « On n'a jamais autant respecté les anciennes lois ».

Il est possible de procéder à plusieurs interprétations concernant cette citation. Or, au moment où nous prenons conscience de la valeur historique ainsi que le contexte de publication il serait plus possible d'étendre une interprétation plus ou moins logique.

Cette citation pourrais avoir comme répercutions que les nouvelles dispositions judiciaires sont beaucoup plus sévères et que le peuple, opprimé, cherche à se solidarisé contre le fléau, d'où l'expansion de l'esprit d'association et de groupes qui a été à l'origine de la diminution des délits de droit commun.

L'institution judiciaire est conceptualisée comme étant un établissement pénitentiaire cherchant à condamner sans se mêler des préoccupations imposée à l'égard de la justice en tant qu'idéal :

« - *Qu'est ce que cela fait ? dit-il. Ce n'est pas la loi qui compte, c'est la condamnation.* »³⁶

Dans cet exemple comme dans celui qui précède l'auteur (par le biais du narrateur) nous présente une sorte d'ontologie des magistrats, à travers laquelle il vise à exposer une définition de l'institution judiciaire.

Camus a travaillé à La Peste pendant l'occupation nazie. Ainsi il n'est pas étonnant que ses contemporains aient retrouvé dans cette oeuvre une description de leur propre situation.

³⁶ *Ibid.*, p 124

Mais en plus, *la Peste* illustre les pensées de Camus: elle représente l'absurde, le mal, la contingence, et la lutte contre les injustices sociales, comme elle permet à l'auteur de définir, à travers ses personnages, plusieurs attitudes face aux fléaux qui s'abattent sur l'humanité.

■ II / B – 3 - *La Chute, ou les confessions d'un juge pénitent*

Texte rédigé rapidement entre septembre 1955 et février 1956, et devait, en premier lieu, faire partie du recueil de nouvelles « *l'exil et le royaume* ».

Le récit de *la chute* comporte six chapitres correspondant à cinq jours d'entretien entre Jean Baptiste Clamence et une personne inconnue, et que le narrateur qualifie par « compatriote »

Dans sa « confession », il (Jean Baptiste Clamence) raconte comment, lui, qui fut autrefois, un brillant avocat à Paris, défenseur des nobles causes, a vu un soir sa conscience s'éveiller brusquement suite à un rire qui l'a troublé, alors qu'il se promenait sur « le pont des arts ». Depuis cette scène, Jean Baptiste Clamence a perdu toute confiance dans les hommes.

La trame événementielle du roman, quant à elle, tourne autour de la scène de la chute et la noyade d'une jeune femme à laquelle Jean Baptiste Clamence a assisté sans intervenir. Nous pourrions, donc, considérer cette scène comme le pivot narratif du roman.

Concernant le plan du roman, il est possible de distinguer que les trois premiers chapitres évoquent la vie de Clamence avant la « révélation ».

Les trois suivants nous montrent comment « convaincu de son égoïsme », il est devenu « juge pénitent » à Amsterdam.

Le discours de Jean Baptiste Clamence peut faire penser à une psychanalyse. Et pourtant il s'en écarte remarquablement dans la mesure où il déchiffre justement les raisons de ses actes. On se rend compte, aussi, qu'il fait le patient et le médecin psychiatre tout en même temps. Toutefois, si nous nous efforçons à remettre une lecture ayant la même visée que celle de notre thème, nous allons nous confronter à plusieurs détails qui pourraient attirer l'intention, à commencer par la fonction de Jean Baptiste Clamence.

- *le juge pénitent* :

En fait, qu'est-ce qu'un juge pénitent ?

- la fonction de juge pénitent n'existe pas, il ne s'agit guère d'une activité.

Grammaticalement, c'est un nom composé, et chacun des deux mots possède sa propre signification :

Le juge condamne les délinquants et les criminels en leur appliquant la loi. Or un pénitent ne juge pas.

Les pénitents sont des personnes masqués ou vêtus comme tous les membres de leur confrérie religieuse (généralement dans le christianisme), et défilent en portant la croix du Christ pour expier leur propre péchés.

Nous ferons remarquer que « juge pénitent » est une création de Camus.

De part et d'autre du récit de *la chute*, l'auteur a établi par le biais du narrateur (Clamence) un discours chargé de propos relevant du domaine de la justice. De sorte que le lecteur pourrait facilement repérer que le thème de procès de verdict hantent le discours de Clamence.

Cet homme qui été heureux et jouissait de la vie tout en étant sûr de sa supériorité avec ses succès et réussites sociales, mondaines et amoureuses est confronté à l'effondrement des valeurs qui constituaient le fondement de son existence.

« Mon accord avec la vie était total, j'adhérer à ce qu'elle était de haut en bas, sans rien refuser de ses ironies, de sa grandeur, ni de ses servitudes »³⁷

Et ce fut le cas jusqu'au jour où il entendit ce rire, cet éclat de rire sur «le pont des arts qui « *remettait les choses en place* ».

La chute est l'histoire d'une dérive, c'est le procès de Clamence par lui-même, c'est aussi le procès du monde par le juge pénitent.

« Je suis comme eux, bien sûr, nous sommes dans le même bouillon. J'ai cependant une supériorité, celle de savoir, qui me donne le droit de parler. Vous voyez l'avantage, j'en suis sûr. Plus je m'accuse et plus j'ai le droit de vous juger »³⁸

Il est possible que Camus ait voulu dresser un discours implicite, atténué sur la défaillance de la justice en tant qu'institution, sur son caractère

³⁷ CAMUS Albert : *la Chute*, Paris éd Gallimard 1956, Col Folio. p 28

³⁸ *Ibid.* pp 117 – 118

utopique, et ce en levant le voile sur les valeurs morales de ses disciples, de ses représentants.

Si nous admettons l'hypothèse que le juge pénitent est en fait le substitut de la notion de justice en tant que telle par rapport à la vision camusienne, il va nous falloir d'abord décrypter ce personnage, donc, répondre à la question :

- Qui est Jean Baptiste Clamence ?

« J'étais avocat (...) j » suis juge pénitent »³⁹

« Ma profession me plaça au dessus du juge...au dessus de l'accusé »⁴⁰

« J'ai toujours crevé de vanité »⁴¹

« Je n'ai plus d'amis »⁴²

« Désespérant de l'amour et de la chasteté, je m'avisai qu'il me restait la débauche »⁴³

« J'ai bu l'eau d'un camarade agonisant »⁴⁴

« Quelle ivresse de se sentir Dieu le Père !...je suis heureux à mourir »⁴⁵

A partir de cet ensemble d'exemples que nous venons de citer, bon nombre d'observations pourraient être faites à propos de l'individu que nous tentons d'étudier en profondeur. D'abord son statut d'homme de loi, de justice « j'étais avocat...je suis juge » et qui nous a permis dans la visée de ce travail de le substituer à la notion « la justice en tant que tel ». Ensuite, le lecteur est

³⁹ CAMUS Albert : *la Chute*, Paris éd Gallimard 1956, Cil Folio. P 12

⁴⁰ *Ibid.*, pp 29 - 30

⁴¹ *Ibid.*, p 53

⁴² *Ibid.*, p 79

⁴³ *Ibid.*, p 108

⁴⁴ *Ibid.*, p 133

⁴⁵ *Ibid.*, p 149

confronté à des propos reflétant l'orgueil, le mépris ainsi que la vanité qui émanent du discours de Clamence :

« *Ma profession me plaça au dessus du juge ...* » ou bien « *j'ai toujours crevé de vanité* ».

La cruauté : « *j'ai bu l'eau d'un camarade agonisant* »

Ou encore la fatalité :

« *Désespérant de l'amour et de la chasteté,
je m'avisais qu'il me rester la débauche* ».

Et le pire des critères précédemment cités est l'ivresse et la soif du pouvoir qui l'exalta au point de se comparer à Dieu :

« *Quelle ivresse de se sentir Dieu, le
Père !...je suis heureux à mourir* »

▪ **Critères à retenir :**

➤ **Critère discursif concernant la justice et des juges**

- Excès dans l'utilisation des exemples.
- Utilisation de la première personne du pluriel « nous » :

*"Arrêtons-nous sur ces cimes"*⁴⁶

⁴⁶ CAMUS Albert : *la Chute*, Paris éd Gallimard 1956, Col Folio. p 27

- Rappel constant à la reconstruction d'une pensée (il serait plus clair de dire imposer une pensée) :

"Vous comprenez maintenant ce que je voulais dire" ⁴⁷

➤ ***D'autres critères rhétoriques :***

- Métaphore de l'avocat
- La métonymie

Ex : *« (...) renifler sur un accusé la plus légère odeur de victime pour que mes manches entrassent en action »*

- L'emploi d'oxymore :

"De bons meurtriers" / "de bons sauvages"

- L'emploi de Proverbes ou d'expressions détournés :

Ex : au lieu de dire : *« avoir le cœur sur la main »* → *« avoir le cœur sur les manches »*

Ou bien *« coucher avec la justice »*

Glissement du discours direct vers le discours indirect libre :

"Répondre alors que c'était bien naturel, n'importe qui en aurait fait autant" ⁴⁸

Jean Baptiste Clamence : Homme de loi → Orgueilleux, méprisant, vaniteux, cruel, fataliste, assoiffé du pouvoir.

C'est ainsi que nous pourrions récapituler les critères moraux du juge pénitent à travers les éléments stylistiques et rhétoriques, ainsi que l'ensemble des fragments discursifs apportés dans son propre discours. Et par la suite, et

⁴⁷ CAMUS Albert : *la Chute*, Paris éd Gallimard 1956, Col Folio. p 28

⁴⁸ *Ibid.*,

en guise de réponse à l'hypothèse que nous avons formulé au départ de cette étape, suggérant le personnage/narrateur comme substitut narratif de la notion de « justice », nous pourrions, encore une fois, confirmer la présence de ce discours. Aussi, en reconstituant le personnage de Clamence à partir de tous ces critères que nous venons de déceler il nous serait possible de nous tisser un aperçu sur l'opinion de Camus à l'égard du pouvoir judiciaire.

II / C – Dans le théâtre :

▪ *II / C – 1 - Caligula, entre « Terreur » et « Nihilisme »*

Caligula, fut la première pièce de Camus, commencée en 1937, l'auteur ne cesse de remanier son texte dont la dernière version parut en 1958. La pièce porte comme titre le nom d'un héros de l'antiquité à la manière des tragédies antiques. Ex : Antigone de Sophocle.

L'auteur met en relief les critères caractérisant le personnage en étendant la description de la folie de ce dernier qui s'offre à l'adoration des sujets. Ce personnage est décrit par l'auteur lui-même comme étant un tyran intelligent dont les mobiles semblent à la fois singuliers et profonds.

Après la mort de sa sœur et amante Drusilla, le jeune empereur Caligula, découvre avec mépris « la tragique absurdité de l'existence », concevant la situation par cette fameuse phrase :

« Les hommes meurent et ne sont pas heureux »⁴⁹

Comblé de malheur et de désespoir, l'empereur décide de prendre son destin en main, et ce, en dévalorisant toutes les valeurs morales acquises auparavant.

C'est à travers cet acte que le personnage se définit comme étant un « Nihiliste » et nous verrons cela au fur et à mesure de la progression de notre analyse. Du point de vue de notre objet d'étude, *Caligula* représente un texte

⁴⁹ CAMUS Albert: *Caligula*, Paris, éd Gallimard 1958 Col Folio. p 27.

chargé de propos relevant de la thématique de la « justice ». Par conséquent le regard porté sur l'œuvre prend une autre dimension. Ceci dit que notre approche vis-à-vis de l'œuvre ne prend pas une allure philosophique. Nous restons dans une analyse purement littéraire du texte.

Caligula tente, à sa manière, de dévoiler à ses sujets l'effondrement de toutes les valeurs morales et religieuses. Sa vision des choses vise à délivrer les hommes des illusions mensongères de la quête du bonheur, et ceci afin qu'ils s'initient à « la Vérité », c'est-à-dire « l'arbitraire », « l'injustice » et la mort. Caligula venait par la sorte de façonner sa personnalité d'un tyran qui, assoiffé du « pouvoir » absolu, s'est vu glisser aveuglement vers la démence.

« et que me fait une main ferme, de quoi me sert ce pouvoir si étonnant si je ne puis changer l'ordre des choses, si je ne puis faire que le soleil se couche à l'Est, que la souffrance décroisse et que les être ne meurent plus »⁵⁰

Dans un autre passage que nous avons pu relever, Caius, l'empereur va accentuer d'une manière cynique sa logique de la notion de gouvernance en déclarant :

« Gouverner, c'est voler, tout le monde sait ça. Mais il y a la manière »⁵¹

Ce passage, ou cette déclaration de Caligula, renvoie « ironiquement » au caractère despotique que puisse prendre la notion de

⁵⁰ CAMUS Albert: *Caligula*, Paris, éd Gallimard 1958 Col Folio. p 40

⁵¹ *Ibid.* p 35

« pouvoir » selon sa vision propre. Nous pourrions remarquer que ce dernier tente de donner une logique propre à lui, une logique qui donne à « gouvernance », « voler » comme synonyme. Et le mot logique va dériver vers une autre signification qui est, d'après ce qu'il a insinué dans déclarations, la pire des tyrannies.

Et nous citons une des déclarations qui en ont fait l'objet :

*« Au demeurant, moi, j'ai décidé d'être logique... et puisque j'ai le pouvoir, vous allez voir ce que la logique va coûter »*⁵²

Arrivés à ce point de notre analyse, nous pourrions dire que l'auteur présente au lecteur un texte qui prend une dimension de complexité redoutable. La logique conventionnelle semble être oubliée, le personnage semble prendre de plus en plus de critères tyranniques. Toutefois, une question peut se présenter à l'esprit : Ne se cache-t-il aucune logique derrière cette complexité fervente ?

Dans le champ d'investigation de notre étude, nous pourrions bien comprendre que ce caractère complexe et illogique pourrait bien sous-entendre la machine du pouvoir judiciaire telle qu'elle est en réalité. Hypothèse à ne pas exclure, étant donné que Jean Grenier souligne que dans la période où Camus commençait l'écriture de *Caligula*, l'auteur était en pleine crise avec le Parti communiste et les répercussions du problème à la Maison de la Culture, ce qui amena à la fin du « Théâtre du Travail ».

Caligula, la pièce, inscrit, lisiblement, l'héritage de la tragédie antique et classique, mais d'une manière plus ou moins moderne. Comme

⁵² CAMUS Albert: *Caligula*, Paris, éd Gallimard 1958 Col Folio. P 35

Œdipe Roi tuant son père et épousant sa mère, Caligula, le personnage, apparaît comme un héros tragique. Sa folie meurtrière, sa violence exprimée sous ses formes les plus diverses (verbale ou physique) constitue un terrain fiable du point de vue de notre travail.

Le contexte de l'œuvre nous permet de donner une valeur symbolique à l'œuvre, de décrypter notre objet de quête (le discours sur le pouvoir judiciaire) plus facilement.

Il se peut que l'œuvre nous évoque, d'une façon plus atténuée, les tyrannies qui défilèrent d'un bout à l'autre du XXe Siècle tel que le nazisme et le fascisme. Comme il se peut que Camus a orné son rôle d'intellectuel d'une ceinture artistique qui est le théâtre.

Il nous serait presque impossible de ne pas ressentir cette forte relation qui existe entre les personnages de Camus. Nous avons déjà évoqué la « folie » de Jean Baptiste Clamence dans *la Chute* de se comparer à Dieu, que ce soit par vanité ou par orgueil. Dans *Caligula*, le jeune empereur, ne fait qu'accentuer sa tyrannie ainsi que son despotisme à l'égard de ses sujets en usant de son pouvoir cruel et démoniaque, de sorte que, non seulement, il rejetait la morale, mais il se moquait des dieux et, à la manière du Juge pénitent, il se comparaient à eux.

*« Tout ce qu'on peut me reprocher aujourd'hui,
est d'avoir fait encore un petit progrès sur la
voie de la puissance et la liberté. Pour un
homme qui aime le pouvoir, la rivalité des
dieux a quelques choses d'agaçant. J'ai
supprimé cela, j'ai prouvé à ces dieux illusoires
qu'un homme, s'il en a la volonté, peut*

*exercer, sans apprentissage, leur métier
ridicule ».*⁵³

Caligula a résumé sa tyrannie, en partant du principe que la vie de l'homme n'a pas de sens, et que l'arbitraire et l'injustice constitue la seule Vérité, en une phrase :

*« Je vis, je tue, j'exerce le pouvoir »*⁵⁴

En procédant à l'analyse de cette phrase, nous comprendrons bien qu'il ne s'agit guère d'une simple juxtaposition de trois verbes d'action dans une simple phrase. L'expression « *j'exerce le pouvoir* » est introduite comme substitut ou récapitulatif des deux verbes précédents. Donc, nous pourrions déduire en se basant sur cette logique que « exercer le pouvoir » renvoie automatiquement à « vivre et tuer ». Est c'est ainsi que se définit la logique de l'empereur tyran.

A présent, si nous allons essayer de conceptualiser la notion de gouverner selon Caligula à partir des passages que nous avons cités, nous aboutirons à « voler », « rivaliser les dieux », « vivre et tuer ».

A ce point de progression de notre analyse, nous pourrions conceptualiser l'idée de la notion de gouvernance selon Camus. Comme nous pourrions nous apercevoir du caractère ambigu et utopique de la notion de « Justice ».

⁵³ CAMUS Albert: *Caligula*, Paris, éd Gallimard 1958 Col Folio. pp 94 - 95

⁵⁴ Ibid p 148

▪ **II / C – 2 - Les justes « révoltés »**

Les justes, pièce théâtrale présentée en cinq actes, appartient au cycle de la révolte (cf. : chapitre I). Mise en scène de Paul Oettly, avec Maria Cassarès, Serge Reggiani et Michel Bouquet. L'événement se déroule en Russie de 1905, et met en scène un groupe de révolutionnaires qui combat le pouvoir tyrannique du Tsar.

A Moscou, dans un appartement, les membres de l'Organisation « terroriste » projettent l'assassinat du grand Duc Serge, Oncle du tsar Nicola II. Pour Stépan évadé du Bagne, Kaliayev « le poète » n'est pas un vrai révolutionnaire. Le lendemain, Kaliayev échoue sa mission sous prétexte que le Duc était accompagné de ses deux neveux.

Intransigeant, « Stépan » reproche l'acte de Kaliayev au nom de « l'efficacité révolutionnaire ». Soutenu par ses compagnons d'arme, Kaliayev obtint une seconde chance. Une seconde chance qu'il va accomplir, mais sera arrêté après l'attentat. Le jeune poète révolutionnaire refuse de renier son acte à Skouratov, le chef de la police qui veut donner au « crime » une autre signification (un crime de droit commun).

La grande Duchesse, quant à elle, voudrait ramener Kaliayev à Dieu. A la fin de la pièce, Kaliayev fut exécuté. Dora demande à Stépan le récit détaillé et réclame le droit de lancer la prochaine bombe.

A travers une lecture approfondie du texte, il nous serait nettement perceptible en se référant à d'autres textes et articles de Camus que le noyau que tente de développer l'auteur à partir de cette pièce est celui de « la fin et des moyens ».

Les divergences entre Stépan, le révolutionnaire dur, et Kaliayev, le poète qui ne veut pas dissocier « révolution » et « honneur », l'amour de la vie et la justice sociale est dû au problème de « la fin et des moyens », est nous reviendrons sur ce point.

Du point de vue de notre analyse, le discours sur le pouvoir judiciaire semble être en interaction avec « la révolte ». Le discours direct des gouverneurs, rois et juges reflétant la tyrannie semble être absent. On ne peut sentir cette tyrannie qu'à travers le discours des révolutionnaires. La justice comme objet de quête majeur, c'est ce que parvient l'auteur à nous véhiculer à travers ces cinq actes, au point de comparer et d'anticiper le besoin de justice à toutes les tentations auxquelles l'Homme est confronté et y tient le plus (même à l'amour)

Dans le troisième acte, l'entretien qui s'est déroulé entre Dora et Kaliayev nous permet de constater l'amour qui entrelace les deux jeunes révolutionnaires. Mais, hélas, il s'agit guère d'un amour, presque, impossible. Son impossibilité ne fut pas cause d'entourage ou rivalité à la Roméo et Juliette, mais parce que cet amour vient perturber le devoir.

*« Dora : tu m'aimes plus que la justice et
l'Organisation (...) »*

*Kaliayev, il hésite et très bas : je meurs d'envie
de te dire oui.*

*Dora, dans un cri : Alors dis oui, mon chéri, si
tu me penses et se cela est vrai. Oui, en face de la justice,
devant la misère et le peuple enchaîné. Oui, oui, je t'en
supplie malgré l'agonie des enfants, malgré ceux qu'on
prend et ceux qu'on fouette à mort...*

*Kaliayev : Tais toi Dora ».*⁵⁵

Comme nous l'avons annoncé auparavant, la tyrannie de Duc ou des gouvernants nous est véhiculée à travers le discours des révolutionnaires. Le cri de Dora traduit toutes les souffrance et la peine du peuple, et les éléments qu'on peut retenir ne viennent que renforcer la validité de notre « hypothèse » ; « oui, en face de la justice, devant la misère et le peuple enchaîné (...) malgré l'agonie des enfants (...) ceux qu'on prend et ceux qu'on fouette ».

Ce qui reste perceptible avec cette pièce, est l'implication de Camus vis-à-vis d'un événement réel, et le développement d'un point de vu ainsi qu'une prise de position –presque ferme- à l'égard de la notion de « justice » d'une part, et les moyens d'y parvenir à cet objet de quête (la justice) d'une autre part. Comme il est aussi lisible que l'auteur s'exprime d'une façon implicite que l'auteur s'exprime d'une façon implicite ou sous-entendue sur des prises de positions concernant quelques événements qui marquèrent le contexte de production de la pièce, d'où les polémiques avec Jean Paul Sartre et Jean Sénac(cf. chapitre III).

Si Stépan est représenté comme étant un révolutionnaire dur et intransigeant cherchant que ce soit consciemment ou non que à ruiner le monde de fond et comble, Kaliayev, quant à lui, est porteur d'une autre vision de la révolution. Une révolution qui prend en considération la valeur humaine, où l'innocence est respectée, est c'est où réside la notion de « la fin et des moyens »

⁵⁵ CAMUS Albert : *les Justes*, Paris, éd Gallimard 1950, Col Folio. p 87

Sous une autre optique, il serait possible de postuler que même si les deux visions ont pour but le même objet de quête, ceci n'implique pas forcément qu'ils doivent acheminer la même voie. D'où ce passage où Dora s'exprime sur le cas :

« Même dans la destruction, il y a un ordre, il y a des limites »⁵⁶

La vision de Kaliayev, donc, vise à accepter la violence dans le cas où elle lutte contre le mal social, comme il ne manque pas à accentuer son refus d'une violence institutionnalisée, sous prétexte que cette vision « fanatique » (celle de Stépan) peut générer un cercle vicieux où le rêve de justice pourrait dégénérer en tyrannie.

En somme, dans cette pièce, Camus vise à poser les limites morales de l'action politique. Contrairement à Stépan prêt à sacrifier le monde au nom du « règlement » et d'une justice qui consiste au renoncement à sa propre morale, Kaliayev ne conçoit pas la révolution sans honneur, et de même il craint que la cruauté réclamée par cet idéal ne conduise au despotisme.

Franck Evrard s'est exprimé sur le cas dans une réflexion sur la justice comme objet de quête :

« Face à l'injustice qui semble être la loi du monde, l'engagement du révolutionnaire est donc tempérée par le réalisme prudent du réformiste. L'honneur des hommes est de

⁵⁶ CAMUS Albert : *les Justes*, Paris, éd Gallimard 1950, Col Folio.p 62

*transformer le désordre en ordre plus
généreux et tolérable » 57*

La « justice » comme un verdict, à l'instar de « la haine », « l'amour » ou « l'ironie », est une idée, c'est à dire une chose à laquelle on peut y réserver des pages en nombre infini. Chez « Camus une idée ne vient pas forcément de notre raison »

Comme a dit Skouratov, « *ce qui n'est pas une idée c'est le meurtre. Et ses conséquences naturellement.* » Kaliayev a lancé une bombe sur la tyrannie mais il a tué un homme. Toutefois, il n'a pas pu tuer des enfants même pour la justice qu'il aime tant.

Et c'est encore Skouratov qui a dit : « *Une idée peut tuer un grand-duc, mais elle arrive difficilement à tuer des enfants* ». Nous comprenons, donc, qu'en ce monde souillé, seuls les enfants sont innocents, et il n'y a rien de plus difficile à comprendre que la mort des innocents. Ce serait la personification de la « justice ».

Kaliayev ne peut pas tuer des enfants, même pour la « justice », même pour sauver des milliers d'autres enfants russes. Par contre Stépan est prêt à tout faire. Pour lui, les idées sont plus importantes que les hommes, et même plus importantes que les enfants.

Il dit :

*« Je n'ai pas assez de cœur pour ces
niaiseries. Quand nous nous déciderons
à oublier les enfants, ce jour-là, nous*

⁵⁷ EVRARD Franck : *Albert Camus*, éd Ellipses 1995, p 66

*serons les maîtres du monde et la
révolution triomphera »*⁵⁸

Il se peut, que ce soit à cause des Stépans de ce monde que Camus en renoncé au communisme, plus précisément le stalinisme. En somme, *les Justes* est l'histoire d'une lutte contre la tyrannie ou, comme son titre le suggère, d'une lutte pour la justice, à travers laquelle Camus se demande s'il y a des limites qu'il ne faut pas dépasser. Il se peut qu'il n'y a rien de plus important que cette quête pour la justice, mais aussi rien de plus important que de connaître les limites de cette quête.

Arrivés à ce stade de notre analyse, nous pourrions dire que le discours sur le pouvoir judiciaire représente une omniprésence dans l'œuvre de Camus. Or il faut noter que cet auteur, et intellectuel engagé, a souvent exprimé ses réactions ainsi que ses prises de positions à travers ses œuvres littéraires. En relisant la biographie de l'auteur et en se référant à cette citation de Mme Christiane Achour : « *la vie et l'œuvre de Camus sont étroitement liées à l'Algérie* »⁵⁹ d'une part, et au contexte de parution de l'œuvre d'autre part, nous pourrions constater que la pièce porte en elle-même la problématique de ce que « Camus » a qualifié de « terrorisme » durant la révolution algérienne.

■ II / C – 3 - L'Etat de siège :

Il s'agit d'une pièce théâtrale créée le 27 Octobre 1948 au Théâtre Marigny, et qui connut un échec retentissant.

⁵⁸ EVRARD Franck : *Albert Camus*, éd Ellipses 1995, p 68.

⁵⁹ CHAULET-ACHOUR Christiane : *Albert Camus et l'Algérie*, Alger éd Barzakh Mai 2004, préface

Loin d'être une adaptation théâtrale de *La peste*, l'état de Siège, elle constitue une création originale née de la collaboration entre Camus et Jean Louis Barrault. Une remarque minutieuse à propos du titre pourrait indiquer au lecteur qu'il s'agit d'une métaphore de la guerre déjà formulée dans *La peste*.

« Déclarez l'état de Peste »⁶⁰

En résumé, les événements que nous rapporte cette pièce se déroulent à Cadix en Espagne, où malgré le passage d'une comète (ε), la ville vit dans la paix. Et ceci demeure jusqu'au jour où un pêcheur tombe atteint de la peste. Celle là pénètre dans la ville sous forme d'un homme corpulent, accompagné de sa secrétaire, la Mort. Le gouverneur de la cité abandonne ses fonctions en faveur des deux étrangers. Ces derniers, aidés leur « allié » Nada, un ivrogne sans morale ni croyance, vont exercer toute sorte de tyrannie sur le peuple.

Le personnage de Diégo, jeune étudiant, amoureux de Victoria la fille du juge, prit la voie de la révolte et refuse le marché proposé par la Peste lui offrant le bonheur individuel en échange de sa fuite.

Il choisit la solidarité et fait le sacrifice de sa vie. Sa mort ressuscitera Victoria et délivrera Cadix. La Peste et la Mort, vaincues, quittèrent Cadix, tandis que Nada se suicide en se jetant à la mère. Du point de vue du thème que nous avons entamé, plusieurs détails pourraient nous être utiles afin de déceler un discours sur le pouvoir judiciaire dans le texte de la pièce théâtrale. A commencer par le mécanisme totalitaire (ou la machine) mis

⁶⁰ CAMUS Albert : *Caligula*, Paris, éd Gallimard 1958 Col Folio. p 64

(ε) le passage d'une comète prédit le déclenchement d'une guerre du point de vue mythologique

en place par la Peste, et qui fait allusion directe et explicite à l'Espagne franquiste et au nazisme.

L'horreur du nazisme dans « sa rationalité » est nettement ressentie dans l'organisation bureaucratique dont sont soumis les habitants de Cadix. De façon plus brutale à comparer avec les autres œuvres, l'état de siège apparaît au lecteur comme une dénonciation du système totalitaire sous n'importe quelle forme qu'il puisse prendre.

Lisons ce passage où l'atrocité atteint son summum

« La Peste : sur les cinq continents à longueur des siècles, j'ai tué sans répit et sans énervement. Ce n'était pas si mal, bien sûr, et il y avait de l'idée. Mais il n'y avait pas toute l'idée ...un mort, si vous voulez mon opinion, c'est rafraîchissant, mais ça n'a pas de rendement. Pour finir, ça ne vaut pas un esclave. L'idéal c'est d'obtenir une majorité d'esclave à l'aide d'une minorité de mort bien choisis. Aujourd'hui la technique est au point. Voilà pourquoi après avoir tué ou avalé la quantité d'hommes qu'il fallait, nous mettrons des peuples entiers à genoux »⁶¹

Un détail encore, et qui pourrait passer inaperçu, s'agissant de l'étoile noire marquée sur les portes des maisons infectées, faisant référence à la torture et à la déportation et aussi aux atrocités nazies. Le personnage de Nada, comme Cottard dans la peste, fait référence aux « collaborateurs ».

⁶¹ CAMUS Albert : *Théâtre, Récits, Nouvelles*, Paris éd Gallimard Col. Bibliothèque la Pléiade 1962. pp 295 - 296

L'auteur pris soin de le redessiner sous forme d'une personne immorale et qui ne crois à rien. Et nous reprenons cette phrase purement nihiliste de Nada :

*« Dieu nie le monde, et moi je nie Dieu !
Vive rien, puisque c'est la seule chose qui existe. »*⁶²

Le personnage de Diégo, quant à lui, représente la révolte. Le thème de révolte représente le pivot de la trame, car à la manière de « les justes », la révolte de Diégo représente une « quête » de la justice et de la liberté. Et du point de vue de notre thème il est fortement repérable que cette quête est omniprésente dans l'ensemble de la réalisation camusette, ou presque.

*« Du plus loin que je me souviens, il a toujours
suffi qu'un homme surmonte sa peur et sa révolte
pour que la machine commence à grincer ».*⁶³

Et ce fut, pour ainsi dire, le cas de Diégo, le jeune étudiant se révolte en choisissant la solidarité avec les opprimés, et sacrifie de sa vie pour qu'enfin la tyrannie ne soit vaincue.

L'auteur a pris le soin de mettre en parallèle des procédés « symboliques » des procédés narratologiques : l'arrivée des deux intrus est la manière dont elle s'est déroulée (suite à la mort du pêcheur), l'abandon du gouverneur de son poste et l'acquisition du pouvoir par la Peste et l'instauration du mécanisme du pouvoir ou « la Machine », et nous allons nous arrêter sur ce terme : « Machine ».

Loin de toute conception et valeur surréaliste que pourrait susciter l'emploi de ce mot, nous pourrions comprendre que ceci implique qu'un

⁶² CAMUS Albert : Théâtre, Récits, Nouvelles, Op. Cit. p 237

⁶³ *Idem.*, p 273

pouvoir tyrannique suppose l'instauration de tout un régime ou un mécanisme destiné à encadrer le quotidien du gouverné en guise d'exploitation. Autrement dit, accepter sa condition (esclave) ou être banni du mécanisme (la mort), et nous citons ce passage :

« Moi je règne, c'est un fait, c'est donc, un droit. Mais c'est un droit qu'on ne discute pas : vous devez vous adapter, du reste ne vous y trompez pas, si je règne, c'est à ma manière et il serait plus juste de dire que je fonctionne »⁶⁴

Au terme de ce chapitre où nous venons d'appliquer cette tentative de décryptage d'un discours sur le pouvoir judiciaire, il nous serait logique de distinguer que l'auteur, à travers son œuvre, nous a véhiculé non seulement un discours sur le thème mais surtout sous une diversité discursive distincte qui le maintient.

Un bref survol sur les œuvres traitées nous permettra aussi de distinguer que le thème de justice fut aussi présenté sous plusieurs morphologies. Le thème de justice fut presque traité en tant que notion. L'auteur nous offre un discours sur la justice en tant qu'institution, en tant qu'outil de pouvoir, ainsi qu'un objet de quête. L'auteur ne manque pas aussi de mettre en relief la vulnérabilité de ce concept : sa présence, son absence, ou bien, et dans le pire des cas une présence défectueuse.

⁶⁴ CAMUS Albert : *Théâtre, Récits, Nouvelles, Op. Cit.* p 228

Pour être plus clair, il serait possible de dire que le principe qu'avait posé Camus pour « provoquer » un discours sur la justice n'a pas été fait sans réflexion ou naïvement.

Dans *l'Etranger*, l'auteur ne manque pas de préciser le caractère irresponsable de l'institution judiciaire à travers la scène du verdict, ou à travers le juge pénitent dans *la Chute*.

Dans *la Peste*, cette description assez significative de l'avocat général métonymiquement diabolisé, illustrant par la sorte une idée sur les défenseur de la justice ainsi que l'objet défendu.

Dans *Caligula*, la justice est représentée comme un outil politique offrant le pouvoir despotique au jeune empereur faisant de lui un tyran. Ou encore dans *l'Etat de siège* où la ville est gouvernée par la peste et la mort qui réduisent les habitants de cette localité en esclavage en leur accordant une vie de terreur.

La justice en tant qu'idéal ou objet de quête dans *les Justes*, cette formation qui s'est insurgé contre la terreur et le despotisme du tsar. On retrouve cet idéal chez le personnage de Diégo dans *l'Etat de siège*, mais aussi Rieux, Tarrou, et Rambert dans *la Peste*.

En récapitulatif, ce discours sur le pouvoir judiciaire, ou sur la justice plus globalement, fut inspiré, comme nous l'avons déjà vu dans le premier chapitre de ce travail, des malheurs de l'humanité, de cette douleur amplifiée dans la première moitié du XXe siècle, puis inscrite dans un cadre fictif et artistique par Camus.

L'auteur nous a présenté ces trois conceptions de la notion justice omniprésente dans son œuvre, et dans l'Histoire de l'individu étant donné le caractère engagé de l'œuvre.

- La justice comme institution
- La justice comme outil de pouvoir
- La justice comme idéal

C'est ainsi que Camus nous a représenté ce discours à travers ses récits et théâtres. Un discours anticonformiste, un discours émis sous forme de revendication. Or, peut on dire qu'il s'est contenté de ces revendications ?

Chapitre III

Camus et la justice

A travers ce chapitre nous allons essayer de traiter quelques écrits politiques de Camus où le thème de « justice » sera pertinemment évoqué. Tout l'intérêt de ce chapitre réside dans le questionnement du rapport du texte journalistique camusien à l'Histoire d'autant plus que le texte journalistique.

Nous nous interrogerons sur cette éventuelle interaction intellectuel / société à travers sa remise en question de la notion de l'artiste. Nous évoquerons aussi la contribution de ses articles journalistique aux revendications de la justice coloniales à l'égard des algériens musulmans.

Ce chapitre sera réorganisé sous trois point :

➤ Dans le premier point nous allons tenter de traiter les actuelles en appliquant la même méthode en vigueur.

➤ Dans le deuxième point nous évoquerons *le discours de Suède*, et à travers lequel nous tenterons d'établir une brève analyse de la pensée ainsi que le point de vue que porte l'auteur dont il est question à propos de la notion de l'art et la tâche de l'artiste.

➤ Dans un troisième point, nous évoquerons l'« engagement » de l'auteur à l'égard de quelques situations dans l'Histoire, toujours en gardant notre thématique en perspective.

III / A - Dans les écrits politiques :

Remarque :

Avant d'entamer cette analyse des *Actuelles*, nous prenons la peine de rappeler que vis-à-vis de notre thème qui consiste en un décryptage d'un discours sur la justice, que l'approche entamée ne sera pas identique à celle déjà entreprise dans les récits et théâtres, ceci est dû au caractère de l'œuvre qui est présentée sous forme d'anthologies d'articles journalistiques ou sujets polémiques, et par la suite relatant des faits réels loin de toute fiction.

Nous allons, donc, tenter d'approcher l'œuvre sous ses trois parties : *Actuelles I, II, et III* tout en procédant parallèlement d'en tirer la légende.

Cette légende va nous permettre de reconfigurer le thème de « justice » sous forme de « revendication » émise sous forme de discours d'intellectuel.

=====

À travers l'ensemble des articles publiés dans des journaux et des revues, ainsi que les conférences, Camus a manifesté son intérêt pour les événements qui marquèrent son époque.

« L'intérêt d'Albert Camus pour le journalisme fait directement partie de l'intérêt qu'Albert Camus pouvait avoir pour la vie pour son effusion la plus immédiate, personnelle, autant que collective ; cet intérêt inscrit très tôt, dans la genèse de l'écriture d'Albert Camus, le mythe de l'écrivain actuel,

*engagé par ses 'chroniques', ses valeurs esthétiques et politiques ».*⁶⁵

Son œuvre, quant à elle, s'adresse d'une manière plus ou moins artistique à l'Homme du XXe siècle. Cet homme d'aujourd'hui qui appelle manifestement sa révolte à ses extrêmes, qui demande la liberté et subit sa revendication. « *Cet homme contradictoire, déchiré, désormais conscient de l'ambiguïté de l'homme et de son Histoire. Cet homme tragique par excellence* »⁶⁶

L'ensemble des trois ouvrages résume en quelque sorte l'expérience de l'écrivain sur la scène sociopolitique. Une expérience qui ne cessait d'être alimentée, à grande échelle, par sa profonde conviction qui n'a pas varié - diachroniquement parlé- tout au long de sa réalisation, et qui se résume en somme dans cette quête d'une justice universelle.

*« Disons qu'il s'agit pour nous concilier la justice avec la liberté. Que la vie soit libre pour chacun et juste pour tous, c'est le but que nous avons à poursuivre »*⁶⁷

L'engagement de l'auteur s'est exprimé dès – ce qu'on a nommé – les articles de jeunesse, dans *Alger-Républicain* et à travers lesquels furent dénoncées les injustices du colonialisme. Nonobstant les articles de « *Combat* » durant la résistance ainsi que *le Discours de Suède*.

- Actuelles I, II, III :

⁶⁵Grenier Roger : *Albert Camus Soleil et Ombre*, Paris éd Gallimard 1987, Col Folio, p : 360

⁶⁶CAMUS Albert : *Essais*. Paris, Gallimard, 1965. Textes établis et annotés par R. Quilliot et L. Faucon. p : 132.

⁶⁷CAMUS Albert : *Actuelles*, p : 32 *In Carnets* (mai 1935-février 1942). Paris, Gallimard, 1962.

III / A – 1 - Actuelles I :

Ce recueil disparate de chroniques couvre la période de 1944 à 1948. On y retient « Morale et Politique » ainsi qu'une série d'articles rassemblés sous le titre « Ni victime ni bourreau » paru auparavant dans le journal *Combat* d'une période s'étalant de Novembre 1945 à Novembre 1946. Ces derniers marquèrent la rupture avec le « communisme stalinien ».

Cet ouvrage évoque aussi l'injustifiable menace qui dévaste la stabilité géopolitique incarnée par les deux puissance (les Etats-Unis et l'URSS). À ce sujet, Camus propose la solution d'un Ordre Universel obtenu par l'entente mutuelle.

III / A – 2 / Actuelles II :

Ce recueil englobe des textes (articles, préfaces, interviews et polémiques) écrits de 1948 à 1953, nous pourrions les voir classés sous trois rubriques : « *Justice et haine* », « *lettres sur la révolte* » et « *création et liberté* ».

Le ton avec lequel Camus présenta ces textes est présenté sous forme de polémique.

III - A – 3 / Actuelles III :

Ce recueil porte en sous-titre « *chroniques algériennes* », réunit les écrits de Camus sur l'Algérie, couvrant la période de 1939 à 1958. À titre d'exemple « L'enquête sur la grande misère de la Kabylie » en 1939, les articles sur la famine et la pauvreté parus dans *Combat* en 1945.

« Lettre à un militant algérien », les articles de l'*Express* regroupés sous le titre « l'Algérie la déchirée », l'appel à une trêve civile en 1956, sa protestation contre l'arrestation de son ami Jean de Maisonseul dont il se sent solidaire.

- *Désir de la justice* :

Albert Camus ne s'est lassé d'affirmer la nécessité de la liberté et de la justice à double titre : en tant qu'Intellectuel d'abord, et Homme de lettre en suite, et tenter à travers son œuvre de trouver un accord entre Morale et Politique.

Nous citons à titre d'exemple sa position prise à l'égard de l'épuration, développée dans « Morale politique » (*Actuelles I*) et qui représente l'exigence de la « justice » par rapport à l'exigence de la « charité » incarnée par Mauriac.

Camus refuse, de même, le meurtre d'une façon catégorique et la violence de ceux qui, au nom de la justice, tendent à rendre légitime le meurtre ou, font la gloire de la terreur.

Il rejette, par la sorte, toutes les politiques qui justifient la violence ou la servitude de la communauté au nom d'idéologies abstraites tel que le Marxisme. La révélation des vérités de la guerre, des camps de concentration, des meurtres injustifiés, des « stupidités humaines » tel que Hiroshima, font de lui une figure de proue du pacifisme.

A l'égard de la guerre manichéenne des deux blocs, Camus recherche une issue, ou une « troisième voie » qui ne serait ni le Capitalisme, ni le Socialisme.

Si nous prenions, à titre d'exemple, la préface de *Actuelles II*, nous pourrions comprendre, qu'à travers une démarche modeste, que l'auteur s'efforce de fonder des valeurs et de favoriser un dialogue et une « communication universelle » des hommes.

*« Je me garderai sans doute de
donner Valeur universelle à une expérience
personnelle et ce livre ne propose ni
dogmatique ni une morale en forme.
Il affirme seulement, une fois de plus, qu'une
morale est possible et coûte cher »⁶⁸*

Son obstination à poser les problèmes humains sans faire appel aux théories philosophiques a le mérite d'aborder une réflexion au niveau de la vie quotidienne. Aussi peut-on dire que l'œuvre manifeste un souci contre toutes les idéologies qui détournent de l'humain afin de faire régner les injustices.

- La question algérienne :

Ce point que nous avons tenté de traiter partiellement en évoquant les « réactions » d'Albert Camus dans le premier chapitre, constitue une des préoccupations majeures de l'auteur, ainsi qu'un objet de polémique qui ne cesse de faire couler des tonnes d'encre à l'égard de sa prise de position exacte vis-à-vis de la cause algérienne. Camus y consacre presque la totalité de *Actuelles III*.

Cette guerre d'Algérie a coupé la France en deux :

⁶⁸ *Essais I*, In CAMUS Albert : *Carnets I* (mai 1935-février 1942). Paris, Gallimard, 1962. p : 07

- Pour la Droite : l'Algérie est une province française, et les indépendantistes étaient des « rebelles » à écraser.

- Tandis que pour la Gauche : Il s'agit d'une guerre « injuste » et criminelle entreprise par la France contre l'Algérie.

Certains intellectuels de gauche tel que Jean Sénac ou François Mauriac s'engagent pour la cause algérienne et aident le FLN qui mène un combat légitime, au moment où il s'identifie à celui de « Résistance ».

Camus, quant à lui, plaide, et continue à le faire durant les années sanglantes de la guerre algéro-française, pour la « justice », juste et équitable pour les deux communautés, en refusant de choisir son camp.

Toujours dans *Actuelles III*, où parmi les innombrables articles de presse de l'auteur de *l'Etranger* nous retrouvons l'intellectuel, humaniste, défenseur de la justice, avec ses articles sur la Kabylie, l'affaire Hodent ou celle de l'Ouléma Cheikh El Okbi

« Misère sur la Kabylie, enquête qui parut de 5 au 15 juin 1939, est l'action la plus retentissante de Camus à Alger-Républicain elle dépasse en importance les articles qu'il écrivit à l'occasion de trois procès à résonances politiques : l'affaire Hodent, jugé par le tribunal correctionnel de Tiaret, en mars 1939, où à travers un agent technique accusé d'escroquerie, et innocent, on

*essayait de mettre en cause les réformes sociales de 1936 et l'Office du blé. L'affaire Cheikh El Okbi, ouléma accusé d'avoir inspiré le meurtre du grand Muphti d'Alger, et que les comptes rendu du jeune journaliste contribuèrent à faire acquitter, en Juin 1939 ».*⁶⁹

Ces propos de Roger Grenier nous permettent de constater que, chez Camus, la quête de la justice ne consiste pas seulement en un discours. Bien au-delà de cette limite, elle est une Vérité, une quête perçue au même degré qu'une idéologie et que l'auteur défend sans cesse.

*« J'ai choisi mon pays, j'ai choisi l'Algérie de la justice, où les français et les arabes s'associeront ! Et je souhaite que les militants arabes, pour préserver la justice de leur cause, choisissent aussi à condamner les massacres des civils, comme les Français, pour sauver leurs droits et leur avenir doivent condamner ouvertement les massacres répressifs »*⁷⁰

S'il est bien réel que Camus a toujours été hostile à l'indépendance totale de l'Algérie, c'est en fait parce qu'il pensait que l'unique régime valable serait celui de « fédérations » du fait que, selon lui, il répondrait au désir de justice et de liberté des deux communautés.

⁶⁹ Grenier Roger : *Albert Camus Soleil et Ombre*, Paris éd Gallimard 1987, Col Folio, p : 360.

⁷⁰ *Actuelles III*, In CAMUS Albert : *Carnets II* (janvier 1942-mars 1951). Paris, Gallimard, 1964. p : 984.

Et, s'il fut impossible à Albert Camus de franchir cette barre qui séparait les algériens des indépendantistes, il n'en est pas moins vrai que cette œuvre reste pour nous un témoignage d'estime, de valeur, et de reconnaissance.

Son long combat personnel contre l'injustice et l'inégalité inscrit son œuvre dans la lignée humaniste. Et, même si, criblée de critiques et d'interprétations, sa légitimité reste incontournable.

III / B - Le Discours de Suède :

Après une conférence de presse donnée par Camus à l'ambassade de France à Stockholm, le 09 Décembre 1957, et, au cours de laquelle il évoqua entre autres les motifs de son départ de Combat, de sa récente adaptation des *Possédés* de Dostoïevski, de la possibilité d'une fédération Algéro-Française, de sa référence à Saint Augustin et Pascal à l'égard du « sacré », à la tradition classique française, ou bien encore de son sentiment de « fraternité » avec Simone Weil et René Char, et son admiration pour l'œuvre d'André Malraux, son discours suite à l'attribution du prix Nobel 1957 a été prononcé le lendemain, à l'Hôtel de Ville de Stockholm.

Ce discours fut publié en 1958, accompagné du texte d'une conférence prononcée le 14 Décembre 1957 à l'Université d'Uppsala. Camus expose dans ses deux discours sa conception du rôle de l'écrivain dans le monde actuel.

Pour Camus, l'écrivain doit être au service non pas de ceux qui font l'Histoire, mais de ceux qui la subissent, non pas au service des partis

politiques ou autres formations ayant le même caractère, mais au service de l'Homme, au service de la justice et de la liberté.

Après avoir défini la littérature classique comme littérature de « consentement » et la littérature moderne, depuis la XIX^{ème} Siècle, comme littérature de « Révolte », Camus évoque un autre point : celui de l'art.

Camus condamne, également, et à plein fouet, l'idée de « l'art pour l'art » et le « réalisme », et qu'il considère, d'ailleurs, comme impossible. Ne pouvant ni se détourner de son époque, ni s'y perdre, l'écrivain d'aujourd'hui doit assumer cette ambiguïté, car selon ses propos :

*« L'œuvre la plus haute sera toujours (...) celle
qui équilibrera le réel et le refus que l'homme
oppose à ce réel, chacun faisant rebondir
l'autre dans un incessant jaillissement qui est
celui même de la vie joyeuse et déchirée »⁷¹*

À travers ce discours, Camus tente, aussi, de reconstituer un aperçu global sur la moralité qu'offre son œuvre. Il va accentuer son argumentation par cette mise au point sur le rôle de l'écrivain. Cet « artiste » pour ainsi dire, a comme devoir de consacrer tous les moyens dont il est en possession au service d'une société qui cherche à trouver son équilibre.

Or, pour en arriver là (à cet équilibre), il faut qu'il y ait interaction entre deux concepts majeurs : « Liberté » et « justice », aussi importants que complémentaires.

⁷¹ In *Discours de Suède*.

« C'est pourquoi les artistes ne méprisent rien, ils s'obligent à comprendre au lieu de juger. Et s'ils ont un parti à prendre en ce monde, ce ne peut être que celui d'une société où, selon le grand mot de Nietzsche, ne règnera plus le juge, mais le créateur qu'il soit travailleur ou intellectuel »⁷²

À propos du rôle de l'art, ainsi que celui de l'artiste, Camus ne cesse de justifier, à travers son œuvre, la nécessité de la pertinence ou la légitimité de l'art au sein d'un contexte plein de tragédie.

De même, Camus a toujours défendu la liberté de l'art et de son praticien, qui n'est autre que l'artiste, contre toute sorte d'idéologies. Dans ce discours, Camus ne se retient pas de réaffirmer le refus de soumettre l'art à des idéologies ou même des « théories » qui prétendent, d'une manière ou d'une autre, d'imposer ou dicter les thèmes.

Point de vue qui nous renvoie à ces propos de Franck Evrard, tirés d'une réflexion sur la notion de l'art chez Camus :

« La liberté créatrice revendiquée pour l'artiste doit néanmoins se concilier avec la volonté d'assumer les responsabilités historiques et de la nécessité de témoigner de la misère et de la souffrance humaine »⁷³

⁷² *Idem.*,

⁷³ EVRARD Franck : *Albert Camus*, Albert Camus éd Ellipses 1995. p : 97

En somme, cet écrivain doit accepter sa tâche le responsabilisant par la sorte au « devoir » de dénoncer le « Mal ». Ce Mal, qui, autant que se multiplient ses raisons, ses régimes où, à grande échelle, ses idéologies, réside en premier lieu dans les atteintes aux libertés de l'individu. Déclenchant par la sorte une réaction en chaîne qui aboutira en fin de cycle à l'anéantissement de la justice sociale.

L'écrivain peut retrouver les sentiments d'une communauté vivante qui le justifiera à la seule condition qu'il accepte, autant qu'il peut, les deux charges qui font la grandeur de ce métier : le service de la vérité et celui de la liberté »⁷⁴

Puisque la vocation de l'artiste est de réunir le plus grand nombre d'hommes possible, elle ne peut s'approprier du mensonge et de la contrainte et la servitude qui, là où ils administrent, font propager les solitudes.

Ceci dit, que la noblesse de ce métier, selon les propos de Camus, réside essentiellement dans le refus du mensonge, d'une part, et la « lutte » contre les injustices, d'autre part.

« Quelles que soient nos infirmités personnelles, la noblesse de notre métier s'enracinera toujours dans deux engagements : le refus de mentir sur ce que l'on sait et la résistance à l'oppression »⁷⁵

⁷⁴ In *Discours de Suède*.

⁷⁵ In *Discours de Suède*.

Camus va évoquer par la suite l'actualité, ou les événements qui la font, tout en rendant hommage aux intellectuels et aux artistes qui continuent de lutter, en silence, contre la tyrannie.

L'auteur ne manque pas de souligner leur grande démarche allant des deux guerres à la guerre d'Espagne, à « l'Europe des tortures et des bagnes » à un monde déchiré entre deux pôles : Est/Ouest.

La nécessité de l'action de cet artiste ne cesse d'être, non seulement, utile mais « obligatoire », au moment où elle représente la seule issue possible pour le devenir de l'humanité. Un devenir qui, vue le contexte de cette époque (guerre froide), peut basculer vers la destruction totale en un clin d'œil.

Ce devenir peut prendre aussi un autre détour qui sera beaucoup plus grave, et qui est la propagation du nihilisme, idéologie qui pourrait ouvrir la voix à toute sorte de tyrannie.

« La plupart d'entre nous, dans mon pays et en Europe, ont refusé ce nihilisme de l'époque et se sont mis à la recherche d'une légitimité. Il leur a fallu se forger un art de vivre par temps de catastrophe, pour naître une seconde fois, et lutter ensuite, à visage découvert »⁷⁶

À travers ce discours, Camus vient de faire une sorte de redéfinition de la notion de « l'artiste » et une redistribution des tâches de l'écrivain qui, vulnérable mais entêté et « passionné de justice » doit lutter tout en

⁷⁶ *Ibid.*,

construisant son œuvre à la vue de tous. Une œuvre partagée entre « douleur » et « beauté ».

À la fin du discours, il serait presque impossible de ne pas ressentir une touche nostalgique, un esprit méditerranéen, de *Noce* et de *Tipaza*, et surtout, un jeune écrivain qui vivait autre fois a mis chemin du soleil et de la misère. Un esprit qui ne peut renoncer à la lumière, le bien être et le bonheur de la vie : « *je n'ai jamais pu renoncer à la lumière, au bonheur d'être, à la vie libre où j'ai grandi.* »

III / C - Camus et l'engagement politique :

Peut-on parler de la pensée politique d'un artiste ? Puisque l'envergure que prend notre approche est d'une dimension plus ou moins politique, ou, émerge d'un contexte où politique et Justice se fondent au point qu'ils ne deviennent indissociables. Telle est la première question à élucider avant de poursuivre plus loin l'investigation de la pensée de Camus. La question est d'abord générale puis particulière à l'auteur étudié.

Nous citons cette citation de Louis Bodin qui, dans l'introduction de son *Que sais-je* consacré au mouvement intellectuel, remarque :

« ... qu'il serait intéressant de reconstituer l'histoire idéologique des intellectuels français depuis quelques soixante-dix ans, à travers les grandes campagnes qu'ils ont engagées à l'aide des pétitions qu'ils ont signées. De l'affaire Dreyfus à la Guerre d'Algérie... l'affaire de Hongrie, l'affaire Suez... la liste est longue des

*communiqués de protestations, des pétitions,
des Comités et des réunions ».*⁷⁷

En ce qui concerne son militantisme pour la justice et la liberté l'auteur ne cache pas l'apparente antinomie de ces deux valeurs : « *La liberté absolue raille la justice. La justice absolue nie la liberté* » car, poursuit-il, « *la liberté absolue c'est le droit pour le plus fort de dominer [tandis que...] la justice absolue passe par la suppression de toute contradiction : elle détruit la liberté* ». ⁷⁸

Il s'agit donc de résoudre au mieux cette contradiction capitale : Pour être fécondes, les deux notions doivent trouver, l'une dans l'autre, leur limite.

Pour Camus il est possible d'atteindre cet équilibre. Et en guise d'exemple et d'argumentations il nous présente ce commentaire de ce qu'il a appelé « L'erreur » communiste et qui pour lui tient de là : « *Il n'y a pas de justice en société sans droit naturel ou civil qui la fonde... Pour conquérir l'être, il faut partir du peu d'être que nous découvrons en nous, non le nier d'abord. Pour taire le droit jusqu'à ce que la justice soit établie, c'est le faire taire à jamais puisqu'il n'aura plus lieu de parler si la justice règne à jamais. A nouveau on confie donc la justice à ceux qui, seuls, ont la parole, les puissants* ». ⁷⁹

Il est donc vital pour la société d'équilibrer ces deux notions car « *Aucun homme n'estime sa condition libre, si elle n'est pas juste en même*

⁷⁷ Bodin Louis : *le Mouvement intellectuel*, éd P.U.F, Col que sais-je 1959, p 73

⁷⁸ MEHL Roger: *de la révolte à la valeur (l'Homme révolté)* foi et vie n °6 Novembre Décembre 1952 p 517

⁷⁹ Camus A. : *l'Homme révolté*, In T.R.N p : 359

*temps, ni juste si elle ne se trouve pas libre. La liberté, précisément, ne peut s'imaginer sans le pouvoir de dire en clair le juste et l'injuste, de revendiquer l'être entier au nom d'une parcelle d'être qui se refuse à mourir »*⁸⁰

La politique pour l'auteur doit se donner pour tâche de faire que *ce qui est juste, soit fort*, si nous prenions la peine de reprendre les termes de Pascal. L'engagement de Camus doit d'abord être évalué par rapport à la conception que se fait Sartre de la mission de l'écrivain.

Dans son œuvre : *qu'est ce que la littérature ?* Sartre met en relief la notion de Situation, et permet par la sorte d'établir un débat entre la société et l'écrivain dont l'œuvre est au final des engagements, autrement dit l'œuvre consiste en une tentative de réponses aux multiples interrogations de son (l'écrivain) temps.

Pour Sartre, l'écrivain doit écrire pour autrui et non pour s'exprimer. En somme, l'écrivain est une liberté qui s'adresse à une autre liberté et propose des tâches à son lecteur, un lecteur concret, partagent la même détermination que celle de son auteur, la même « situation ».

Pour Camus, l'œuvre n'a pas à délivrer de message :

*« J'aime mieux les hommes engagés que les littératures engagées. Du courage dans sa vie et du talent dans ses œuvres, ce n'est déjà pas si mal. Et puis l'écrivain est engagé quand il le veut. Son mérite c'est son mouvement. Et si ça doit devenir une loi, un métier ou une terreur, où est le mérite justement »*⁸¹

⁸⁰ *Ibid.*, p 359

⁸¹ CAMUS Albert : *Carnets* (mai 1935-février 1942). Paris, Gallimard, 1962. p 321

D'autre part, et à la différence de J. P. Sartre, Camus refuse de juger une œuvre sur sa situation historique à la manière de « *Prométhée aux enfers* », une œuvre où, les deux notions de « justice » et « esthétique » sont perçues comme inséparables.

« *L'Histoire est une terre stérile où la bruyère ne pousse pas* »⁸²

A ce stade de complication idéologique entre les deux auteurs accentuée par la publication de *l'Homme Révolté*, Camus révélait dans cet ouvrage son attachement à la tradition libertaire, il entraînait en conflit avec Sartre et le groupe des *Temps Modernes*. C'était une raison supplémentaire pour les anarchistes d'admirer l'auteur de *L'Etranger* et de prendre sa défense. Depuis quelques années déjà, le climat des relations entre Sartre et Camus tournait à l'orage. En mai 1952, un article de Francis Jeanson intitulé *Albert Camus ou l'âme révoltée* ouvre les hostilités.

Dans un autre article de Jean Jacques Brochier, intitulé *Sartre a toujours raison*, l'auteur tente de mettre en évidence les divergences qui opposèrent les deux intellectuels :

« (...) la problématique soulevée par Sartre et par Camus à partir des années de la libération et celle de tout intellectuel à l'égard de l'Histoire, donc du Pouvoir. Si l'en tient compte de ce qu'était l'Histoire de cette époque – défaite de l'Axe, puis guerre froide, conquête de l'Europe centrale par le système soviétique, guerre de Corée puis guerre de l'Indochine – le problème se manifestait avec une urgence plus grande sans doute

⁸² CAMUS Albert : *l'Eté*, Paris éd Gallimard 1959, Col Folio. 122

*qu'aujourd'hui. Les réponses, celles de Sartre comme celle de Camus d'ailleurs, ne pouvaient être que ponctuelles, hésitantes (même si affirmées avec force) changeantes. Sartre à l'égard des communistes, Camus à l'égard des nationalistes algériens, par exemple, se sont vus contraints à des attitudes que l'Histoire les empêchait de fixer. Qu'ils aient eu tort ou raison dans l'une ou l'autre de ces circonstances, ce n'est pas là ce qui nous importe. Rétrospectivement, il est trop facile de condamner ou d'absoudre, se juchant sur le tabouret de moraliste que précisément Sartre reprocha Camus. Ce qui compte, c'est l'urgence de la situation historique à laquelle il faut répondre aussi précipitamment le titre de ces recueils d'articles dans lesquels il noyait l'une de ses œuvres majeurs »*⁸³

En tentant de préserver l'Homme des « impérialismes de la pensée », en mandant des limites humaines et morales à la justice et au combat pour une cause loyale, Camus fut accusé de défenseur d'une morale tiède. Simone de Beauvoir lui reproche de procéder par ce qu'elle a appelé « considérations éthiques » et qui permettent d'éviter les hésitations ainsi que les risques propres à la réflexion politique.

Or, qu'on est-il des combats pour la justice et la liberté ? Qu'on est-il du combat contre l'oppression fasciste, franquiste, colonialiste, soviétique, contre l'épuration ethnique, la bombe atomique et la peine capitale ? Tant d'éléments qui nous permettent de prendre le risque de dire qu'il s'agissait d'une reproche injuste. Camus a toujours refusé d'être barricadé dans

⁸³ *Les Intellectuels de droite, de Boulanger à Poujade* (Article)

l'alternative suivante : « l'engagement dans l'Histoire » et « la nécessité de la violence » d'une part et le silence et la trahison, d'autre part.

Jean Sarocchi ne manque pas de souligner la singularité de l'itinéraire de Camus, dans un article intitulé : Albert Camus, juste traître ?

« Entre 1940 et 1960, un Français né en Algérie doit se déterminer par rapport à la France, à l'Allemagne, au système soviétique, et enfin à l'Algérie elle-même : il y a donc pour Camus, quatre trahisons possibles, et ces quatre trahison demeurent au delà de Camus, aujourd'hui encore exemplaire »⁸⁴

En effet, Albert Camus n'a ni collaboré avec l'Allemagne nazie, ni milité pour l'idéologie marxiste, comme il n'a ni soutenu ni participé au curée et aux excès suite à la Libération de Paris. A l'égard de la guerre d'Algérie, l'auteur ne s'est pas mis sur la même voie que celle empruntée par son confrère et compatriote Jean Sénac, qui s'est engagé corps et âme auprès des résistants du FLN.

Plusieurs tentatives entamées par de nombreux intellectuels et critiques afin d'expliquer l'attitude de Camus, pendant la guerre d'Algérie, marquèrent la scène intellectuelle et politique de cette époque. Nous citons entre autres, Morvan Lebesque qui explique ainsi cette attitude envers la guerre d'Algérie :

⁸⁴ SAROCCHI Jean : *Albert Camus, juste traître ?* Sup Philosophes, Col P.U.F 1968. p :75

« Camus est un algérien. Il croit à l'accord de l'homme et de la terre, c'est-à-dire toute solution qui ne divorce pas l'homme de la nature [...] Il exalte la différence pour parvenir à l'unité. J'ose prétendre qu'avant de déclarer "traître" à tel ou tel engagement dicté de l'extérieur, on eût gagné à se demander s'il était ou non au premier de tous les engagements, celui qu'on prend envers soi-même. »⁸⁵

En effet, l'auteur de *l'Etranger* a toujours cherché à allier la « nécessité » de la révolte contre l'injustice et la ferveur pour l'Homme et le monde. Cette quête de justice, avec toutes les dimensions que puisse prendre ce terme, fut l'objet majeur d'une quête tout au long de la carrière intellectuelle de l'auteur.

En guise de conclusion pour ce chapitre, nous pourrions dire que la carrière journalistique de Camus, ses prises de positions, ainsi que ses déclarations émises à l'égard de quelques événements qui lui sont contemporains font de lui une image de prou parmi la masse intellectuelle de l'époque.

Si nous avons eu l'idée d'analyser son œuvre pour en déceler un discours qui a tendance à revendiquer la justice sous toute ses formes, cette carrière journalistique et intellectuelle vient nous prouver que son obsession pour la justice sociale n'est pas qu'un détail stylistique pour orner son art, mais un objectif à atteindre. Tous les moyens restent bons pour y accéder, à

⁸⁵TODD Olivier : *Albert Camus : une vie*, éd Gallimard col nrf / biographie, 1996, pp 124 - 125.

condition que ces moyens tendent à respecter cette morale que Camus avait mise sur pied et que nous avons traitée sous le concept de « justice des moyens ».

A travers ce point aussi, nous avons vu comment Camus a approché le thème de justice à travers une vision politico sociologique ; comment maintenir l'ordre d'un Etat en maintenant le respect de la liberté individuelle d'une part, et en confectionnant une justice sociale équitable et accessible pour tous. Comme on constate la volonté de l'auteur à théoriser la spécificité de la notion de justice sociale et que l'on cherche à forger en une entité originale loin des utopies chimériques, si nous prenons le cas du colonialisme français en Algérie à titre d'exemple.

En effet, en retraçant la carrière de Camus en tant qu'intellectuel, et en relisant ses écrits politiques nous auront l'impression qu'il instaure une remise en question constante d'où cette impression d'approcher les thèmes traités à la manière d'un philosophe. Et nous citons à titre d'exemple *le discours de Suède* où il a remis en question la notion de l'artiste. Comme il faut en dépit de l'échec retentissant qu'a connu le dernier recueil des *actuelles*, Camus demeurera grâce aux deux autres, l'homme qui ne cessa d'affirmer la valeur de la révolte, de la tolérance, de la liberté et de la justice ; l'homme qui n'accepta jamais que la fin justifie les moyens et ne craignit pas d'affirmer: « *il y a l'histoire et il y a autre chose, le simple bonheur, la passion des êtres, la beauté naturelle* ».

Chapitre IV

Une œuvre, entre fiction et revendication

Au terme de ce travail, il sera nécessaire de mettre en relief la valeur de l'œuvre en tant que champ ouvert à l'interprétation d'une part, vu son caractère « fictif » en toute évidence, et, de son impacte sur le plan rationnel vis-à-vis du thème traité.

S'il est pertinent de mettre en valeur la structure chronologique de l'ensemble de l'œuvre, il faut aussi exposer comment, se fondant sur la confrontation de l'expérience et de la pensée, la création de Camus n'a jamais cessé de remettre en question avec lucidité et passion la notion de « justice ».

A cet effet, nous procéderons à l'élaboration de ce dernier chapitre en évoquant l'ouverture de l'œuvre d'abord, comme une œuvre en perpétuel mouvement, c'est-à-dire en évolution constante vu son ancrage dans la « douleur » de la société.

D'autre part, nous évoquerons cette écriture de l'immédiat ou ce que nous qualifierons par « l'écriture du présent » et qui va témoigner de cet enracinement dans l'histoire et de la façon de traiter ses malheurs.

Comme deuxième point, nous procéderons à une analyse de la pensée de Camus, toujours en se basant sur son œuvre, ce qui nous permettra de mettre sur point une sorte de typologie relative à la thématique de la justice.

Comme dernier point, nous évoquerons l'œuvre comme victime de sa propre interprétation en citant quelques exemples, quelques travaux qui ont été à l'origine de bon nombre de polémiques.

IV / A- Le droit à la justice

La justice est la valeur fondamentale pour Camus. Il rejetait la morale universelle, en même temps que les révoltés antiques, au nom de la justice. Il refusait l'Histoire au nom de cette même vertu. A présent, il la propose dans son éthique : « *La grandeur de l'homme... est dans sa décision d'être plus fort que sa condition. Et si sa condition est injuste, il n'a qu'une façon de la surmonter qui est d'être juste lui-même* »⁸⁶. La fièvre de la justice recouvre la pensée camusienne. Mais en fait qu'entend-il par justice ?

■ IV / A – 1 - Justice sociale

La justice camusienne est la justice sociale. Chaque homme a des droits en vertu de sa nature humaine et des lois civiles. L'Etat qui ne les respecte pas est injustes.

*« Il n'y a pas de justice, en société, sans droit naturel ou civil qui la fonde. Il n'y a pas de droit sans expression de ce droit. Que le droit s'exprime sans attendre et c'est la probabilité que, tôt ou tard, la justice qu'il fonde viendra au monde... Faire taire le droit jusqu'à ce que la justice soit établie, c'est le faire taire à jamais puisqu'il n'aura plus lieu de parler si la justice règne à jamais. »*⁸⁷

A nouveau, on confie donc la justice à ceux qui, seuls, ont la parole, les puissants, et on retrouve la philosophie de Pascal (déjà citée auparavant).

⁸⁶ CAMUS Albert : *Essais*. Paris, éd Gallimard, 1965. Textes établis et annotés par R. Quilliot et L. Faucon. p. 258

⁸⁷ Camus Albert : *l'Homme révolté* p.694 In *Théâtre, Récits, Nouvelles*, Paris éd Gallimard Col. Bibliothèque la Pléiade 1962.

Dans un article de *Combat*, Camus précise : « *Nous appellerons... justice un état social où chaque individu reçoit toutes ses chances au départ, et où la majorité d'un pays n'est pas maintenue dans une condition indigne par une minorité de privilégiés* »⁸⁸

Les hommes ne doivent pas ajouter aux misères de notre condition une injustice qui soit purement humaine. Il faut qu'une économie équitable et une politique libérale accordent le bien de tous au respect de chacun. La liberté en tant que pratique consiste tout simplement en une revendication de cette justice.

La justice de Camus considère, outre les rapports État / individus, les rapports des individus entre eux, mais toujours à l'intérieur de la communauté humaine, que ces individus soient isolés ou groupés, pour les défendre contre les excès et les empiètements de l'économie, de la politique ou des idéologies.

Telles furent les revendications de Camus à l'égard des ouvriers de Poznan, pour les révoltés de Hongrie, ou pour des martyrisés en particulier. « Justice sociale » recouvre donc les droits de chaque individu à l'intérieur d'une communauté, en vertu de la nature humaine ou des lois qui en découlent.

Il ne faut pas se mettre à l'exemple des dieux en ce domaine comme fut le cas de **Caligula** ou de l'*Ami allemand* : « *Vous avez choisi l'injustice, vous vous êtes mis avec les dieux... J'ai choisi la justice au contraire, pour rester fidèle à la terre... Qu'est-ce sauver l'homme ? Mais je vous le crie de*

⁸⁸ CAMUS Albert : *Essais*. Paris, éd Gallimard, 1965. Textes établis et annotés par R. Quilliot et L. Faucon. p. 1527.

tout moi-même, c'est ne pas le mutiler et c'est donner ses chances à la justice qu'il est le seul à concevoir »⁸⁹

■ IV / A – 2 - *Justice relative*

Camus parle de justice 'totale' ou 'absolue' en deux sens. En une première signification, il s'agit d'une justice idéaliste qui se veut parfaite, le vrai réalisme est de prendre conscience de ce déchirement causé par la constatation d'une justice imparfaite et de « *reconnaître que la justice totale n'existe pas* »⁹⁰.

Il faut par contre choisir d'assumer la justice humaine avec ses terribles imperfections, soucieux seulement de la corriger par une honnêteté désespérément maintenue. En ce sens, la justice absolue reste utopique. Il faut, pour être réaliste et efficace, l'appliquer soigneusement, et dans les limites du temps, sans attendre, comme les marxistes, la fin de l'histoire :

*« Pour une justice lointaine, elle légitime
l'injustice pendant tout le temps de l'histoire...
Elle fait accepter l'injustice, le crime et le
mensonge par la promesse du miracle »⁹¹.*

En un second sens, il serait question d'une justice prise en soi, qui voudrait être instaurée sans tenir compte des hommes ainsi que leurs valeurs. La passion de la justice peut alors devenir injustice, morale à retenir de « *les*

⁸⁹ Camus Albert : *Lettre à un ami allemand*, In *Théâtre, Récits, Nouvelles*, Paris éd Gallimard Col. Bibliothèque la Pléiade 1962.p.241

⁹⁰ CAMUS Albert : *Carnets II*. Paris, Gallimard, 1964. p 250

⁹¹ Camus Albert : *Homme révolté* In *Théâtre, Récits, Nouvelles Op.Cit* p : 636.

justes » avec le personnage de Stépan. Où sur le plan historique avec « le stalinisme » et l'ambition des Bolcheviques :

« La justice est à la fois une idée et une chaleur de l'âme. Sachons la prendre dans ce qu'elle a d'humain, sans la transformer en cette terrible passion abstraite qui a mutilé tant d'hommes »⁹².

▪ IV / A – 3 - Justice et liberté

Un autre principe éthique que Camus tire de ses réflexions sur l'Histoire : la revendication de justice ne peut se dispenser de la liberté et inversement. Les deux notions sont à jamais, ou presque, inséparables.

Aucun homme n'estime sa condition libre, si elle n'est pas juste en même temps, et inversement, ni juste si elle n'est pas libre. On ne peut choisir l'une sans l'autre.

« Si quelqu'un vous retire votre pain, il supprime en même temps votre liberté. Mais si quelqu'un vous ravit votre liberté, soyez tranquille, votre pain est menacé... La misère croît à mesure que la liberté recule dans le monde, et inversement »⁹³.

Justice et liberté sont les deux exigences qui se trouvent au principe de la révolte et de l'élan révolutionnaire, mais l'histoire des révolutions nous enseigne que les deux notions sont presque toujours en conflit comme si leurs exigences mutuelles se trouvaient inconciliables.

⁹² CAMUS Albert : *Essais*. Op.Cit p 268.

⁹³ Camus Albert : *le pain et la liberté*, Mai 1953 (Art) In *Essais* Op.Cit p : 797.

➤ *La liberté absolue*, c'est le droit pour le plus fort et le plus extrême de dominer. Elle entretient, donc, les conflits qui peuvent d'une manière ou une autre l'élaboration de l'injustice.

➤ *La justice absolue*, quant à elle tend à abolir tout droit à la liberté. La conciliation des deux demeure le dernier espoir de l'individu. Mais si on devait choisir entre les deux, il faudrait prendre la liberté :

*« Je choisis la liberté. Car même si la justice n'est pas réalisée, la liberté préserve le pouvoir de protestation contre l'injustice et sauve la communication. »*⁹⁴

▪ *IV / A – 4 - Entre justice et sacrifice*

La justice demande la lutte, tout comme la liberté : *« la justice doit s'acheter avec le sang des hommes »*⁹⁵. *« L'obstination dans l'injustice ne peut être vaincue que par l'obstination dans la justice »*⁹⁶. *« La justice meurt dès l'instant où elle devient un confort, où elle cesse d'être une brûlure, et un effort sur soi-même »*⁹⁷

Même si le résultat reste incertain, la lutte doit être entreprise contre une condition si désespérante, la dure et infernale tâche de l'intellectuel

⁹⁴ CAMUS Albert : *Essais*. Paris, Gallimard, 1965. p 163

⁹⁵ CAMUS Albert : Le peuple est en arme aujourd'hui parce qu'il espère une justice pour demain (Art) In *Essais Op.Cit* p. 255

⁹⁶ *Ibid.*, p.1379

⁹⁷ *Ibid.*, p 721

de ce siècle est de construire la « justice » dans le plus injuste des mondes. S'il échoue, les hommes retourneront dans leurs ténèbres. Mais, du moins, cela aura été tenté. Un tel effort, enfin, demande de la lucidité et ainsi qu'une vigilance sans précédent.

« Mille fusils braqués sur un homme en quête de justice ne doivent pas l'empêcher de parler pour elle. La justice est un devoir ; cela n'est pas facile de le réaliser »⁹⁸

■ *IV / A – 5 - Justice des moyens*

Si Camus à travers *L'Homme révolté* propose une morale des limites, il pourrait en outre illustrer une morale de la justice des moyens à employer dans l'Histoire. 'La fin justifie les moyens', tel fut le postulat de cette Histoire.

« La ruse, la violence, le sacrifice aveugle des hommes, il y a des siècles que ces moyens ont fait leurs preuves. Ces preuves sont amères »⁹⁹

Face à ce problème éthique par excellence de la fin et des moyens, Camus énonce les principes suivants.

- La fin doit être relative. Les grandes idéologies de l'Histoire ont en général une fin qui est bonne : « *il s'agit de faire, en effet, le salut de*

⁹⁸ CAMUS Albert : *Carnets II* (janvier 1942-mars 1951). Paris, Gallimard, 1964. p 109.

⁹⁹ CAMUS Albert : *Essais*. Paris, Gallimard, 1965. p 280.

l'homme (...) nous apportons tous, n'en doutons pas, une passion désintéressée au bonheur impossible des hommes »¹⁰⁰

▪ Mais cette fin ne doit pas être absolue, elle doit être au contraire relative aux hommes : *« Quand la fin est absolue, c'est-à-dire, historiquement parlant, quand on la croit certaine, on peut aller jusqu'à sacrifier les autres »¹⁰¹*

- Les moyens doivent être justes. Tous les moyens ne sont pas justifiés, même quand la fin est bonne.

« Quand les fins sont grandes, a écrit Nietzsche pour son malheur, l'humanité use d'une autre mesure et ne juge plus le crime comme tel, usât-il des plus effroyables moyens »¹⁰²

Le marxisme, par exemple, admet que cent mille morts ne représentent rien à comparer au bonheur de millions d'hommes à venir :

« Le moyen, ici, ferait éclater la fin. Quelle que soit la fin désirée, si haute et si nécessaire soit-elle, qu'elle veuille ou non consacrer le bonheur des hommes, qu'elle veuille consacrer la justice ou la liberté, le moyen employé pour y parvenir représente un risque si définitif ... que nous refusons objectivement de le courir »¹⁰³

¹⁰⁰ *Idem.*

¹⁰¹ CAMUS Albert : *l'Homme révolté* In *Théâtre, Récits, Nouvelles*, Paris éd Gallimard Col. Bibliothèque la Pléiade 1962. p : 695

¹⁰² *Ibid.* p 486

¹⁰³ *Ibid.* p 486

Selon la conception de Camus, ce sont les moyens justes qui rendent la fin juste, Les moyens doivent être proportionnés à la fin.

« La fin ne justifie les moyens que si l'ordre de grandeur réciproque est raisonnable. Ex : je puis envoyer Saint-Exupéry en mission mortelle pour sauver un régiment. Mais je ne puis déporter des millions de personnes et supprimer toute liberté pour un résultat quantitatif équivalent et supputer pour trois ou quatre générations préalablement sacrifiées ». ¹⁰⁴

Les moyens d'effraction doivent demeurer, en principe, exceptionnels et limités, même s'ils sont utilisés en fait. Autrement dit, Il faut apporter une limite à la violence, la cantonner dans certains secteurs quand elle est inévitable, amortir ses effets affreux en l'empêchant d'aller jusqu'au bout de sa terreur. Comme elle doit toujours conserver, pour le révolté, *« son caractère provisoire d'effraction, être toujours liée, si elle ne peut être évitée, à une responsabilité personnelle, à un risque immédiat »* ¹⁰⁵

Le provisoire ne doit pas couvrir la vie d'un homme. Si l'excès d'injustice rend la violence impossible à éviter pour contrecarrer, le révolté refuse d'abord la violence au service d'une doctrine ou d'une raison d'Etat. Il en est de même du meurtre du tyran, comme il a été vu dans *les justes* « *L'exemple de Kaliayev et de ses camarades m'a amené à conclure qu'on ne pouvait tuer qu'à la condition de mourir soi-même, que nul n'avait le droit*

¹⁰⁴ *Ibid.*, p 486

¹⁰⁵ Camus Albert : *l'Homme révolté* In *Théâtre, Récits, Nouvelles Op.Cit* p 695.

*d'attenter à l'existence d'un être sans accepter immédiatement sa propre disparition »*¹⁰⁶

Dans le cas d'une guerre défensive, il faut s'attacher à limiter ses effets quand on ne peut pas éviter la guerre en elle-même. C'est la révolte qui a amené Camus à poser l'existence de la nature humaine et des droits de l'homme qui en découlent. S'ils sont respectés par les hommes, la vie serait, alors, possible.

L'homme peut vivre sans les règles de la morale acquises s'il agit à l'intérieur des limites que lui dicte sa raison. Camus, et par le biais de ce raisonnement, retrouve rationnellement les principes éthiques déjà prescrits par les religions. Serait elle une influence inconsciente ? Possible. Mais peut-être davantage parce que les deux visions se basent sur la raison humaine, et déversent dans les mêmes données universelles.

L'œuvre nous dévoile un univers où l'homme n'a nullement besoin de la Révélation pour découvrir la valeur humaine, c'est ce qui apparaît avec la progression de cette océanique réalisation sans cesse en progrès. Et c'est ainsi que se résume l'éthique camusienne. L'homme que nous a présenté Camus avec 'le saint sans Dieu' (l'ambition de Tarrou dans *la Peste*) n'est pas replié sur lui-même dans une jouissance égocentrique de sa vertu. Au contraire, Il s'ouvre sur les autres, agit dans son contexte, et se perfectionne périodiquement en cherchant le salut d'autrui.

¹⁰⁶ Camus Albert : Lettre juin 1952, in *Essais II* p 747

« On peut tuer le gardien exceptionnellement, au nom de la justice ; mais il faut accepter de mourir soi-même. » Lettre à travers laquelle Camus répondait à la question si on pouvait tuer le gardien pour libérer les détenus. Mais il ajoute qu'il faut respecter les enfants du gardien.

IV / B - Le « fictif » au service du « réel »

■ IV / B – 1 - Une œuvre en perpétuel mouvement

Les différentes étapes, ainsi que les parties qui constituent l'œuvre de Camus nous sont présentées d'une manière progressive. Une progression due, peut être, à une pensée en perpétuel devenir et qui refuse, de même, de se montrée comme étant une certitude tendant à arrêter d'une manière définitive le sens, en proclamant des définitions globale ou des évidences.

La pensée d'Albert Camus est celle d'un intellectuel qui cherche à s'impliquer dans les préoccupations de la société, en joignant le « beau » à l'« utile » en refusant tout recours à des conventions philosophiques ou idéologiques.

*« Une pensée profonde est en perpétuel devenir, épouse l'expérience d'une vie et s'y façonne. De même la création unique d'un homme se fortifie dans ses visages successifs et multiples que sont les œuvres. Les uns complètent les autres, les corrigent ou les rattrapent, les contredisent aussi ».*¹⁰⁷

Il est possible d'appréhender les grands thèmes de Camus en trois axes : « les noces solaires » comme point de départ ou écrits de jeunesse, « l'Absurde » et la « Révolte » et qui, selon un cheminement logique paraissent obéir à une certaine continuation consécutive. Certes, l'œuvre apparaît en continuation qui nous reflète l'évolution de la pensée de l'auteur.

¹⁰⁷ CAMUS Albert : *le Mythe de Sisyphe* p. 15

Une dynamique qui va en évolution du négatif vers le positif. Et même si un bon nombre de critiques tentent de mettre l'accent sur ce point, il serait clair de voir cette évolution de Meursault, le héros négatif à Rambert le héros positif, ou encore du Nihilisme de *l'Etranger* à la Solidarité impressionnante entre les personnages dans *la Peste*.

En effet le thème omniprésent dans l'ensemble des trois cycles tourne autour de « la quête de la Justice et de la liberté ». Et s'il est, sans doute, présent d'une manière implicite, il serait facilement repérable à travers des quêtes lui faisant allusion : « le refus de la servitude », « l'éloge de la révolte »... et autres

La diversité des modes d'expressions que comporte l'œuvre de Camus, passant du théâtre avec des pièces retravaillées au fur et mesure des représentations, vise à nous présenter l'œuvre comme étant un espace de possibilités, faisant de l'œuvre un espace ouvert. D'une autre optique, l'œuvre de Camus nous semble travaillée par un conflit aussi vieux que la littérature, est qui oppose le romancier au philosophe. Conflit qui poussa Camus à chercher un genre nouveau qui tend à dépasser cette opposition en puisant dans « l'utile ».

A Jean-Claude Brisville qui demande à Camus vers quel genre littéraire (récit, essai, théâtre) va sa préférence, Camus répond :

*« L'alliance de toutes ces techniques au service
d'une même œuvre ».*¹⁰⁸

Alors que le penseur s'efforce à présenter les thèmes majeurs en obéissant à des itinéraires philosophiques, le romancier ne construit pas, mais

¹⁰⁸ CAMUS Albert : *Essais*. Paris, Gallimard, 1965. p 122.

il tend à approfondir des visions antérieures et il façonne des personnages « fictifs » qui dépassent les définitions conventionnelles. Nous citons à titre d'exemple Meursault ou Caligula qui, à travers leurs réactions, nous ont montré la complexité d'une existence confrontée à l'absurde, la révolte et l'accord avec le monde.

Loin de tout jugement de valeur, nous dirons que c'est là où réside le génie de l'auteur, conceptualiser des faits réels, les développer, les cribler et enfin trouver une issue, et le tout reconstitué dans un bouillon artistique. C'est ce que doit être le rôle de « l'artiste » dans sa définition selon Camus.

Un critique écrit :

« Les romans de Camus risque toujours ainsi de paraître en deçà ou au-delà des essais qui les accompagnent, parce qu'ils sont toujours ailleurs. Quant aux essais, ils risquent à leur tour de pâtir d'avoir été conçus par un romancier. Camus, a beau faire, il ne parvient pas complètement à isoler des thèmes, à découper des concepts, scander une progression intellectuelle : Malgré ses efforts, son univers lui demeure toujours présent tout entier, comme totalité intuitive ». ¹⁰⁹

Pourtant, il ne faut nullement prendre cette alternance comme étant un handicap. Cet incessant va et vient entre l'essayiste et le romancier constitue une richesse : Au lieu d'arrêter le sens, il ouvre l'œuvre en apportant une vision différente sur le thème repris, et en nous présentant une variété de perspectives.

¹⁰⁹ Dictionnaire des littératures Larousse p 269

■ IV / B – 2 - Une écriture du présent

Il faut entendre par mot « présent » une double signification : d'abord, celle de « l'actualité » dans le temps linéaire, et ensuite celle de l'immédiateté dans le temps relatif à l'existence. Le présent, dont nous parlons, est celui qui englobe toutes les possibilités concrètes du temps qui est imparti à l'individu. Autrement dit, l'ensemble des événements qui se déroulent à un point précis sur l'axe diachronique.

Camus s'inscrit d'une manière consciente ou non dans le parti du présent en se voulant en prise directe avec le réel : c'est ce que nous l'atteste sa carrière journalistique ainsi que l'ensemble de sa réalisation qui a fait de lui, à travers son écriture, un témoin exemplaire de son temps et intellectuel agissant sur le réel.

« L'œuvre est un aveu. Il me faut témoigner »¹¹⁰

Et durant ce travail, nous avons cité un bon nombre d'exemples affirmant ses propos et témoignant sur l'implication directe de l'intellectuel comme porte parole d'une société voire une génération.

L'éthique de l'engagement reste fortement pressentie dans les essais et aussi dans les fictions. Les personnages incarnés par Camus représentent l'universalité de la condition humaine à travers des thèmes de la « solitude », de « solidarité », de « culpabilité ». Comme ils font part de la sensibilité de l'Homme contemporain avec « le sentiment de l'absurdité » dans *l'Etranger*, et sa « situation » historique (l'horreur du fascisme et du nazisme dans *la Peste*).

¹¹⁰ CAMUS Albert : *Carnets* (mai 1935-février 1942). Paris, Gallimard, 1962. p : 16.

Le présent renvoie aussi à cette relation vulnérable qui lie l'homme au monde, à cette vie qui peut être vécue en tout accord et bonheur, tel que la définit Camus dans ses premiers écrits, ou au contraire, en désaccord qui fera d'elle un véritable exil, « une perte de racine »

La particularité de l'écriture de Camus est attribuée du fait qu'elle balance entre le lyrisme et l'ironie, entre la faveur et la neutralité. Elle réfléchit la condition contradictoire de l'écrivain réparti entre la quête du bonheur à travers un accord avec la vie, d'une part, et la lucidité face au tragique de l'existence et de l'Histoire d'une autre part. Ainsi, cette écriture incarnée du littéraire et du journalistique rend bien compte d'une histoire de quête d'un idéal et d'un apport non négligeable. Cette quête est celle de la justice.

Révolte, guerres, révolutions, tyrannies, cruautés, despotisme, pouvoir, tous ces thèmes puisent directement dans la thématique de la justice que Camus a présentée sous ses différents angles. Tantôt présente, tantôt absente, souvent tyrannique et rarement « juste » c'est ainsi que nous livre l'auteur sa vision de la « justice » dans la réalité du vécu, loin des théories et des slogans. Une vision alimentée du « réel » et confectionner en « fictif » pour qu'en fin traiter les malheurs de l'Homme.

IV – C – Une oeuvre victime de son interprétation :

Ce que nous allons essayer de traiter dans cette partie s'avère comme étant un chemin aussi difficile qu'un sable mouvant. Plusieurs références subjectives pourraient être à l'origine d'un handicap pesant concernant le traitement de ce sujet, c'est pour cela que nous allons tenter d'approcher ce point en toute objectivité. Nous citons aussi qu'une tentative remarquable a été effectuée dans la même visée par Mme Christiane Achour dans son ouvrage intitulé : « *Albert Camus et l'Algérie* ».

Il nous est presque impossible d'approcher la thématique de la justice chez Camus sans faire recours à sa fameuse phrase *«je crois à la justice, mais je défendrai ma mère avant la justice»*. Cette phrase a coûté cher pour l'auteur et, comme toute autre phrase, détachée de son contexte, elle peut accéder à une multitude d'interprétations. Ce fut le cas de cette dernière.

A propos du contexte de cette phrase, elle fut prononcée dans un discours suite à une rencontre avec des étudiants à Stockholm, durant lequel un militant algérien l'interpelle sur son silence à propos de l'Algérie et nous citons une partie

« Je me suis tu depuis un an et huit mois, ce qui ne signifie pas que j'ai cessé d'agir. J'ai été, et je suis partisan d'une Algérie juste, où les deux populations doivent vivre en paix et en égalité. J'ai dit et répété qu'il fallait faire justice au peuple algérien et lui accorder un régime pleinement démocratique, jusqu'à ce que la haine de part et d'autre soit devenu telle qu'il n'appartenait plus à un intellectuel d'intervenir, ses déclarations risquent d'aggraver la terreur. Il m'a semblé que mieux vaut attendre jusqu'au moment propice d'unir au lieu de diviser. Je puis vous assurer cependant que vous avez des camarades en vie grâce à des actions que vous ne connaissez pas. C'est avec une certaine répugnance que je vous donne ainsi mes raisons en public. J'ai toujours condamné la terreur. Je dois condamner aussi un terrorisme qui s'exerce aveuglement dans les rues d'Alger par exemple, et qui peut frapper ma mère ou ma

*famille. Je crois à la justice, mais je défendrai ma mère avant la justice ».*¹¹¹

Plusieurs tentatives émises par de remarquables critiques de l'œuvre ainsi qu'un nombre important d'études mirent la notoriété de l'œuvre de Camus en embarras. Nous citons à titre d'exemple celle de Tayeb Bouguerra « *le dit et le non dit à propos de l'Algérie et l'Algérien chez Albert Camus* » qui, à travers une analyse discursive et syntaxico-sémantique de l'œuvre est parvenu à cette conclusion qui a juché l'auteur de son piédestal. Selon Bouguerra, l'Auteur s'avère à travers son œuvre comme étant « incapable » de se détacher des siens (sous-entendant le colonialisme) et de « surmonter ses réflexes de Pied Noir ».

*« Tour à tour zéléteur de la communauté européenne d'Algérie, apologiste intelligent de la colonisation, contemplateur du mouvement nationaliste algérien. Défenseur acharné des thèses coloniales, colonisateur sublimé ». Voilà Albert Camus, l'écrivain et homme de gauche, le prix Nobel de littérature, l'éditorialiste de « Combat », tel que lui-même enfin l'éternité le change »*¹¹²

Est-ce un motif pour remettre la notoriété de l'œuvre de Camus en question ? Une œuvre qui se veut humaniste et révoltée contre toutes les injustices sociales et idéologiques, réquisitionnée comme pièce à conviction retenue contre son créateur.

¹¹¹ CHAULET-ACHOUR, Christiane : *Albert Camus et l'Algérie, Op. Cit.* p : 87

¹¹² BOUGUERRA. T : *le Dit et le non dit à propos de l'Algérie et l'Algérien dans l'œuvre de Camus*, p 17

Loin de plaider en faveur ou contre l'auteur concerné, et loin de faire une psychanalyse de l'auteur ce qui dépasse nos compétences, nous suggérons que la position de Camus reste assez claire que le prétendent certain critiques. Cet auteur qui a vu une œuvre germée et prendre racine dans cette terre qui se trouve « a mis chemin de la lumière et la misère » refuse de renoncer à cette contrée où il s'est vu naître et vieillir aux cotés des misères et du bonheur. Il refuse d'imaginer qu'un jour on puisse lui demander un passeport pour y pénétrer au royaume de la lumière.

Il s'agit d'un point de vue concernant le point noir de la biographie de Camus, ce qui n'empêche pas de dire que l'auteur concerné a toujours et tout le temps plaidé pour cette « justice » absente - et qu'il a souligné lui-même - dans la communauté musulmane réduite en silence par le colonialisme. Cette œuvre colossale à travers laquelle Camus n'a cessé de plaider pour la justice des hommes, confectionnée sous plusieurs « images » et la traitant en typologies, ne peut constituée et selon un point de vue une retenue envisagée à « juger » son énonciateur.

Ce que Camus a voulu dire par justice des hommes constitue un idéal. Or cet idéal est à son tour soumis à des normes à des règles développées dans bon nombre d'œuvres à savoir *les justes*, et cette opposition idéologique entre Stépan et Kaliayev qui inscrit le problème de « fin et moyens ». Camus a pris le soin d'évoquer ce problème sous forme de conflit, prévoyant par la sorte l'éventualité de sa répercutions dans diverses idéologies.

C'est ainsi qu'on peut conclure ce point en tirant le principe qu'une Révolte émise sous n'importe quelle forme, que se soit une pétition, une revendication, une dénonciation ou dans le pire des cas une révolution doit

obéir à une morale, cette morale peut se révéler comme étant la clef de voûte de « la justice » comme idéal.

L'œuvre de Camus présente au lecteur cette conception des faits et afin d'éviter l'effet boumerang. Une quête de justice à la Stépan peut se métamorphoser en tyrannie une fois acquise. Et nous citons à titre d'exemple le cas du «communisme stalinien » pré révolution et post révolution.

En dehors des accusations formulées à l'égard de l'auteur à partir de l'œuvre, et en dehors des références subjectives qui pourraient être source de sensibilité nous pensons qu'il faut porter une autre vision sur cette dernière, celle du présent et de l'avenir et d'en tirer une perspective plus universaliste du concept d'une morale juste au service de la justice sociale.

Au terme de ce chapitre, nous pourrions dire que l'œuvre de Camus annonce ce lien indissociable à l'Histoire même si l'auteur refuse cette histoire en bloc. L'œuvre qui se veut comme une écriture du présent ne peut que confirmer la lucidité de ces propos.

Cette affirmation du présent comprend aussi et nécessairement des implications esthétiques. La création littéraire passe par une expérience vécue de l'individu dans le présent :

*« Il me faut écrire comme il me faut nager parce que mon corps
l'exige »¹¹³, confie Camus dans ses carnets.*

D'autre part, l'artiste « *embarqué dans la galère de son temps* »¹¹⁴ attribue à l'art la tâche de servir à la communauté humaine en luttant souvent dans l'urgence pour la vérité et la liberté

¹¹³ Camus Albert : Exposé au dominicains In *Essais*, éd Gallimard, col Folio 1965 p 1079

En ce qui concerne la thématique de la justice, nous avons pu déceler que sa revendication à travers toute la création (œuvre et articles) fut revendiquée comme un « droit ». Ce qui nous a poussé à donner comme titre au deuxième point de ce quatrième chapitre « le droit à la justice ».

Ainsi, cette revendication constante de la justice, sous toutes ses formes et valeurs, inscrit l'œuvre dans l'éternel voie de l'engagement de l'humanisme. En dépit de la multitude des condamnations qu'a subie d'œuvre, et des incessantes tentatives de faire jucher son auteur de son piédestal, l'œuvre de Camus reste une référence incontournable qui s'inscrit parmi d'autre dans la voie de l'idéal humaniste.

¹¹⁴ *Ibid.*, P 1080

Conclusion

Selon la conception de Camus, la liberté ne suffit pas à tout et elle a des frontières. La liberté de chacun trouve ses limites dans celle des autres, personne n'a droit à la liberté absolue, autrement dit, l'homme ne peut pas être libre contre les autres. La liberté absolue ne connaît aucune limite et aura certainement tendance à abolir « la justice ».

Cette liberté doit impérativement faire appel à la justice afin de survivre. Et à travers l'œuvre de Camus, à travers sa carrière de journaliste et d'intellectuel aussi, la revendication de la justice semble être le noyau édifiant sur lequel s'ancre toute sa philosophie.

A travers ces quelques pages destinées à faire ressurgir le discours sur le pouvoir de la justice nous avons évoqué l'œuvre de l'auteur afin de mettre en relief ce concept vu sous divers angles. Nous avons aussi – même si cela s'avère être implicite – essayé d'en tirer le concept de « justice » sous toutes ses dimensions prise dans la globalité de l'œuvre.

Nous avons remarqué que quelque soit le type de l'écriture produite par l'auteur dont il est question, c'est-à-dire, récits, théâtres, essais ou articles journalistiques, la revendication de la justice reste omniprésente. Or, cette revendication peut être revue et reclassée en typologies distinctes, et ce, selon ce qu'elle peut porter comme dimension (sociologique ou idéologique) ou selon l'image que lui donne son contexte espace / temps attribué par l'auteur à l'intérieur de la trame événementielle.

La présence d'un discours sur le pouvoir judiciaire est presque indiscutable, laisse à dire que Camus l'a exposé différemment pour faire allusion à cette multitude d'atteinte à la justice dans la réalité, et dont l'Histoire de l'humanité fut un témoin incontournable.

Ceci dit, que si *l'Etranger*, *la peste* ou *la chute* apporte une critique plutôt négative à la notion de la justice en tant qu'institution d'abord et concept philosophique par la suite, *Caligula* ne porte pas la même visée, car à travers cette pièce, l'auteur évoque une justice comme moyen de pouvoir où son anéantissement offre au gouverneur la liberté absolue. La liberté absolue serait alors atteinte à la justice.

Selon la vision de Camus toujours, la liberté la plus extrême, celle de tuer, à titre d'exemple, n'est pas compatible avec les raisons de la révolte. La révolte, quant à elle, n'est nullement une revendication de la liberté totale. Au contraire, la révolte fait le procès de la liberté totale et la remet constamment en question. Elle conteste justement le pouvoir illimité qui autorise un supérieur ou un gouverneur à violer la frontière interdite. Loin de revendiquer une indépendance générale, le révolté veut qu'il soit reconnu que la liberté a ses limites partout où se trouve un être humain

A travers *les justes* et *l'Etat de siège*, la justice fut évoquée comme un idéal à atteindre. Son absence réduit l'individu à l'esclavage, seul issu possible serait alors synonyme de « révolte ».

Dans les écrits journalistiques et *les essais*, Camus évoque la justice comme clef de voûte à l'aboutissement de toutes les crises sociopolitiques qu'a connue l'histoire. A travers *les actuelles*, l'auteur y consacre un bon nombre d'articles destinés à mettre au point la relation qu'éprouve la « justice » avec d'autres valeurs de l'éthique, à savoir celui de « la justice des moyens », idée développée dans *les justes* aussi.

La justice pose des limites à la liberté, quand elle est juste et mesurée par la nature humaine. Et c'est à ce moment où il faut poser la question : Un monde sans loi est-il un monde libre ?

L'œuvre de Camus témoigne dans sa globalité de la condition humaine et des malheurs de l'individu à travers le long chemin du train de l'Histoire. La notion de justice reste l'élément indispensable et primordial dans la stabilité de l'existence de l'homme. C'est ainsi que sa revendication reste la tâche noble de « l'artiste » qui doit, selon la conception de Camus, joindre la douleur au lyrisme. Et c'est ainsi que se résume la démarche de l'auteur pour mettre en évidence ce discours sur la justice.

Au moment où la guerre franco-algérienne atteint son summum, l'œuvre de Camus prend les couleurs de ce conflit. Et de là l'origine du malentendu qui a marqué l'œuvre. Camus fut condamné à cause de son silence, accusé d'« esprit colonial », oubliant l'œuvre, oubliant le journaliste et *l'enquête sur la grande misère en Kabylie*. Il serait peut-être temps de revoir l'œuvre de Camus, de l'éthique qu'elle nous véhicule avec une vision plus universelle que rétrécie sur des références subjectives. Ainsi, nous venons par le biais de cette étude de répondre à l'ensemble des questions qui constituent notre problématique de départ.

- Nous avons démontré que l'œuvre de Camus fut établie à partir des événements qui ont marqué l'histoire, et qu'elle se présente comme une réaction à divers événements.

- Nous avons décrypté un discours sur le pouvoir judiciaire.

- Nous avons démontré la démarche de l'auteur pour mettre au point ce type de discours

- Et enfin, tout au long de notre étude, nous avons tenté de mettre au clair la nécessité d'une écriture ayant pour objet un tel concept en faisant appel au *Discours de Suède* à travers lequel Camus édifia les tâches de l'« artiste ».

Pour finir, nous pourrions dire que l'intellectuel que fut Camus, nous a montré à travers une œuvre engagée l'état réelle de la notion de « justice ». Une notion ambiguë qui reste, jusqu' à présent, objet de débats et de réflexions philosophiques. Une notion répartie entre « idéal » et « utopie »

Si l'œuvre d'Albert Camus constitue pour nous, aujourd'hui encore une référence redoutable et essentielle à la fois sur le plan artistique comme sur le plan idéologique, c'est sans doute parce qu'elle ne prétend conclure aucune réponse définitive, mais, bien au contraire elle cherche à inciter le lecteur ou l'individu à grand échelle à penser. Penser à sa condition en amenant un plus, et, même si cela serait source de divergences : Des points de vues différents, souvent en opposition. Cela ne doit pas constituer un handicap, c'est « *la différence qui crée le progrès* ». Il est temps de réfléchir, à titre d'exemple, sur une notion de justice universelle, une justice au service de l'individu et de la communauté et n'en pas celle qui met l'individu à son service. Et à grand échelle, réfléchir sur notion de « pouvoir » plus équitable et plus efficace au moment où « justice » et « pouvoir » reste deux notions indissociable.

Bibliographie

- 17 – LEVI-VALENSI Jacqueline et Spiquel Agnès : *Camus et le lyrisme*, éd Sedes 1997.
- 18 – LEVI-VALENSI Jacqueline : *Albert Camus et les critiques de notre temps*. Ed Garnier 1970.
- 19 – TODD Olivier : *Albert Camus : une vie*, éd Gallimar col nrf / biographie, 1996
- 20 – ARISTOTE : la Rhétorique, texte intégral éd Seuil Col écrivains de toujours, éd Seuil 1975.
- 21 – Bodin Louis : Le mouvement intellectuel, éd P.U.F, Col que sais-je 1959
- 22 – CAZENNEUVE Jean : Bonheur et Civilisation, éd Gallimard Col idées 1966.
- 23 – CLEMENT (Pierre Paul), Jean Jaques Rousseau : de l'éros coupable à l'éros glorieux, Genève, Slatkine reprints, 1998.
- 24 – CÔTE-JALLADE (Marie-Françoise) et Al : Penseur pour aujourd'hui, Lyon 1985.
- 25 – KANT, Critique de la raison pure, Société des éditions « les belles lettres » Col Libro 1992.
- 26 – NIETZSCHE Friedrich : élément pour la généalogie de la morale, Livre de poche, col classique de la philosophie. (Introduction, traduction notes par Patrick WOLTLING)
- 27 – PASCAL Blaise : Les pensées, éd Gallimard Col nrf / idées, Paris 1966.
- 28 – PLATON, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1950
- 29 – SAROCCHI Jean : Albert Camus, juste traître ? Sup Philosophes, Col P.U.F 1968.
- 30 – SCHOPENHAUER : Métaphysique de l'amour / Métaphysique de la mort. Union générale d'éditions Col 10/18, Paris 1964.

C) Articles :

- 31 – Camus au présent : Revue de l'Institut des Langues Etrangères, Université d'Alger 1990.
- 32 – IBRAHIMI Mohammed Taleb : « Lettre ouverte à Albert Camus », Article.
- 33 – MEHL Roger: de la révolte à la valeur (l'Homme révolté) foi et vie n °6 Novembre Décembre 1952 pp 516 – 532.

D) Usuels :

- 34 – NATHAN Jacques : Encyclopédie de la littérature française, éd Fernand Nathan Paris 1952.
- 35 – Dictionnaire de la philosophie LAROUSSE, librairie Larousse, Paris 1964.

E) Sitographie :

- 36 – Jacqueline Lévi-Valensi : « Regard de l'homme lecture de l'œuvre » In www.fabula.org.
- 37 – Thomas Parisot : « Albert Camus et le 21^{ème} siècle » Information publiée le lundi 9 août 2004 par (source : Christine Margerrison) in www.fabula.org
- 38 – « Juste Camus - Camus le Juste » publié in www.web_Camus.org dernière mise à jour : 11/11/2002.

Annexes

Annexe 01 :

Le 12 décembre 1957, lors d'une rencontre avec les étudiants à Stockholm, Camus fut interpellé par un étudiant algérien sur son silence à propos de l'Algérie. En voici un extrait de la réponse de Camus :

« Je me suis tu depuis un an et huit mois, ce qui ne signifie pas que j'ai cessé d'agir. J'ai été et je suis toujours partisan d'une Algérie juste, où les deux populations doivent vivre en paix et dans l'égalité. J'ai dit et répété qu'il fallait faire justice au peuple algérien et lui accorder un régime pleinement démocratique, jusqu'à ce que la haine de part et d'autre soit devenu telle qu'il n'appartenait plus à un intellectuel d'intervenir, ses déclarations risquent d'aggraver la terreur. Il m'a semblé mieux vaut attendre jusqu'au moment propice d'unir au lieu de diviser. Je puis vous assurer cependant que vous avez des camarades en vie grâce à des actions que vous ne connaissez pas. C'est avec une certaine répugnance que je donne ainsi mes réponses en public. J'ai toujours condamné la terreur. Je dois condamner aussi un terrorisme qui s'exerce aveuglément, dans les rues d'Alger par exemple, et qui un jour peut frapper ma mère ou ma famille. Je crois à la justice, mais je défendrai ma mère avant la justice ».

(cité par Olivier Todd, dans sa biographie à la page 700. repris d'un article de Dominique Birmann dans le monde du 14 décembre 1957, écrit à partir d'un enregistrement.)

Annexe 02 :

L'Histoire de la littérature contemporaine fut marqué par la différence de ses deux protagonistes à propos de la crise algérienne. Sénac, l'élève de Camus reproche à son maître de ne pas être assez clair sur la situation. Et, si les justes étaient « justes » pour quelle raison traité les indépendantistes algériens de terroristes, au moment où la raison de leur révolte fut la même que celle des bolcheviques. Un paradoxe qui a suscité une polémique sans précédent. Christiane Achour reprend ce fait dans son ouvrage *Camus et l'Algérie*, paru en 2004.

« Avant de passer la période de l'indépendance, on peut s'attarder aussi à un texte resté inconnu jusqu'en 1999, celui que Jean Sénac écrit : « *note sur l'Etranger d'Albert Camus*, vraisemblablement en 1959 aussi. Son étude devrait s'insérer dans un travail plus systématique sur les rapports de Camus et de Sénac. Ces notes sont écrites alors que la rupture avec l'aîné tant admiré est consommée. Il n'en continue pas moins à le lire et le fait à la lumière de l'algérianité du roman et sous l'éclairage de l'engagement politique qui est le sien. Sénac souligne qu'il est temps de donner un éclairage socio-historique au roman : « *Meursault, c'est le mythe de l'européen d'Algérie étranger dans sa terre natale et vivant en toute innocence un terrible malentendu.* » l'analyse donnée suit l'hypothèse de lecture envisagée avec une connaissance du contexte et de milieu intellectuel qui est celle de Sénac. A propos du nom du personnage : « *et pour ma part s'il faut interpréter son nom, j'y verrais (avec ce que Camus a rajouté ensuite) plutôt que mer et soleil de Roblès, Mort est Soleil qui donne à ce 'Dieu de l'été' sa véritable dimension* ».

Sénac tisse des liens entre le roman et les textes écrits antérieurement et avance pas à pas dans son analyse avec beaucoup d'intelligence. Il aboutit à cette première conclusion qui n'était pas fréquente en 1959 et même après... :

« *Au fond, Meursault n'a pas plus de remords que le cow-boy qui abat un indien. A ce niveau socio-historique, son comportement s'explique parfaitement à son « innocence » n'est pas plus « monstrueuse » que celle d'un pionnier du Far-west. Dans un sens, l'Etranger est un western immobile. Sans insister là-dessus, je crois qu'une mise en scène pourrais donner à cet « étranger » tout son climat d'époque et le situer justement en constituant autour de lui non seulement son paysage géographique, éblouissant de soleil et de mer, bleu et jaune, avec un contre point les ombres de Belcourt, non seulement son paysage 'Pied-noir', généreux et chaleureux, mais cet autre*

paysage réel celui de tout un peuple, absens-présent partout actif par le regard mais silencieux. »

Sénac veut comprendre, veut expliquer et il retourne à Noces, pour conclure en fonction de son choix, de sa propre conviction celle d'avoir trouver les siens et sa terre : « *pourtant nous savons bien, nous ici, après tant de mystère et de sang répandu, qu'il existe, ce 'royaume étrange' plus fort que notre exil, ce 'secret' que Camus connaissait mais dont il ne voulait pas afin de ne pas se 'séparer des siens'* ». Il éprouve néanmoins le besoin de revenir au roman dont 'des notes complémentaires cette fois, car il conserve une insatisfaction de lecture. Isolant les deux motifs de la mer et du soleil, il pousse plus avant une lecture symbolique très pertinente. »

In Camus et l'Algérie, CHAULET-ACHOUR Christian, pp 141 - 142

جامعة بوبكر بلقايد - تلمسان *
كلية الآداب و اللغات
مكتبة اللغات الأجنبية

Table des matières

Table des matières

Introduction	p 04
I / Contexte sociohistorique	p 10
I / A – Les événements historiques.....	p 13
1 – Révolution russe.....	p 14
2 – Guerre civile d’Espagne.....	p 15
3 – Seconde guerre mondiale.....	p 16
4 – Révolution Hongroise.....	p 16
5 – Albert Camus et la Révolution algérienne.....	p 18
I / B – Ré/action d’ Albert Camus.....	p 22
II / La thématique de la justice dans l’œuvre de Camus	p 29
II / A – La justice du point de vue théorique.....	p 31
1 – Justice : entre réalité et illusion.....	p 32
2 – Entre obligation et liberté d’action	p 34
3 – La justice, institution ou un idéal	p 35
II / B – Dans les récits.....	p 36
1 - L’Etranger face à la justice.....	p 36
2 - La symbolique de la Peste.....	p 41
3 - La Chute, ou les confession d’un juge pénitent.....	p 48
II / C – Dans le théâtre	p 55
1 - Caligula, entre « Terreur » et « Nihilisme »	p 55
2 - les justes « révoltés »	p 60
3 - l’Etat de siège.....	p 65
III / Camus et la justice	p 72
III / A – Dans les écrits politiques.....	p 74
1 - Actuelles I	p 76
2 - Actuelles II	p 76
3 - Actuelles III	p 76
-Désir de Justice.....	p 77
-La question algérienne.....	p 78
III / B – Le Discours de Suède.....	p 81
III / C – Camus et l’engagement.....	p 86

IV / L'œuvre entre fiction et revendication.....	p 94
IV / A – Le droit à la justice.	p 96
1 - Justice sociale	p 96
2 - Justice relative	p 98
3 - Justice et liberté	p 99
4 - entre justice et sacrifice	p100
5 - Justice des moyens	p101
IV / B – Le fictif au service du réel.	p106
1 - Une œuvre en perpétuel mouvement	p106
2 - Une écriture du présent	p109
..	
IV / C – Une œuvre victime de son interprétation.....	p 111
Conclusion.....	p 116
Bibliographie	p 120
Annexes :.....	p 124
Annexe 01	p 125
Annexe 02	p 126